



Royaliste

POUR LA NATION, LA LOI ET LE ROI

LUNDI 10 AVRIL 2023 - N° 1254 - 53° ANNÉE - 4,00 € - BIMENSUEL DE LA NOUVELLE ACTION ROYALISTE

DIRECTEUR POLITIQUE : BERTRAND RENOUVIN

Anomie

L'anomie, c'est l'absence de règles. La société française souffre de ce mal insidieux depuis que nous sommes entrés dans le néolibéralisme qui amplifie les pratiques individualistes.

Cette anomie est devenue particulièrement visible depuis le déploiement des flottes de trottinettes dans les rues des grandes villes. On a laissé faire les entreprises de location, qui ont déposé leurs machines sur les trottoirs sans qu'elles aient, à la différence des bicyclettes, un port d'attache. Cette occupation intempestive de la voie publique n'a pas suscité la réaction des autorités. Sans le moindre égard pour les passants, des usagers se sont mis à circuler sur les trottoirs, parfois à deux sur le même engin, à abandonner les trottinettes n'importe où après avoir effectué des trajets aussi sinueux qu'imprévisibles au milieu de la circulation automobile.

Les conséquences de ces comportements inciviques sont connues : des accidents mortels, de nombreux blessés, de la pollution, des gaspillages.

Pour une fois bien inspirée, la Mairie de Paris a eu raison d'organiser, le 2 avril, une consultation sur l'usage des trottinettes en libre-service. Une minorité de Parisiens s'est mobilisée, mais les votants ont rejeté à 89 % les sociétés de location dont les contrats ne seront pas renouvelés.

Il serait bon que d'autres métropoles suivent l'exemple parisien et que l'État se décide à exclure de l'ensemble du territoire national les sociétés de location de trottinettes tout en réglementant de manière plus stricte l'usage des engins privés.

La liberté d'aller et de venir implique, pour les piétons, la liberté de flâner sur les trottoirs qui leur sont, en principe, réservés.



WIKIPEDIA, PHOTO : EUROPEAN PARLIAMENT.

L'intersyndicale a raison de souligner la gravité de la crise démocratique, qui résulte de la dérive oligarchique des institutions de la V^e République.

Les atteintes à la démocratie qui se multiplient depuis le début du siècle coïncident avec les abandons de souveraineté consentis par la classe dirigeante. Celle-ci n'a d'autre objectif que la défense obstinée de l'injuste système d'accumulation des richesses

et le texte sur les retraites est fait pour montrer que le cap néolibéral est maintenu.

La révolte en cours pousse les dirigeants dans des impasses dont ils ne peuvent sortir. En censurant la totalité du texte sur les retraites ou en ouvrant la perspective

d'un référendum, le Conseil constitutionnel peut cependant permettre le retour au calme dans les rues. De nouveaux dénis de démocratie risquent de transformer la colère populaire en fureur. **L'éditorial de Bertrand Renouvin en page 16.**

Quelle fin de vie ?

Lancé par Emmanuel Macron après une convention citoyenne, le débat politique sur la « fin de vie » commence dans l'ambiguïté.

Dépourvue de statut juridique, composée de personnes tirées au sort dans des conditions contestables, animée par des communicants privés, la convention citoyenne sur la fin de vie s'est déclarée favorable à « l'aide active à mourir ».

Emmanuel Macron a annoncé un débat parlementaire sur

le sujet, sans qu'on sache s'il relevait de la mode, de l'idéologie ou d'une réflexion menée en toute rigueur. À cet égard, le livre que Régis Debray et le docteur Claude Grange viennent de publier est particulièrement bienvenu parce qu'il se situe sur le plan existentiel. **L'article de Gérard Leclerc en page 11.**

Dans ce numéro :

Page 2 : En marche... dans les rues de Paris !

Page 5 : Du changement dans les services spéciaux.

Page 7 : La Chine, loup dans la bergerie.

Page 10 : Les Frères musulmans en Europe.

Page 12 : Colette contestée et délaissée ?

Page 14 : Hubert de Lagarde (I).

En marche... dans les rues de Paris !

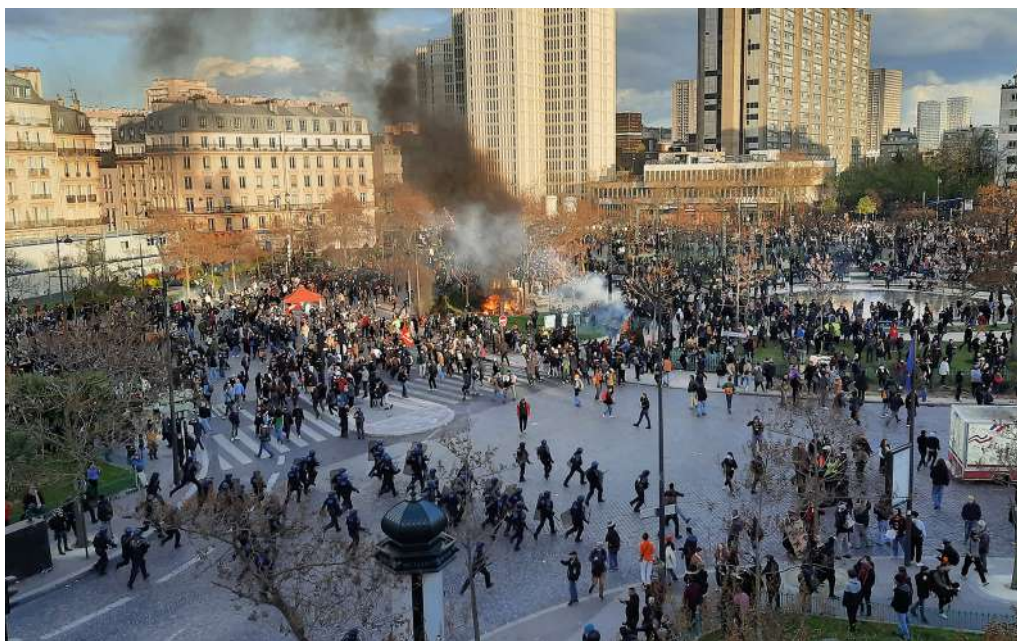
La fracture entre la classe dirigeante et les classes moyennes et populaires s'accompagne d'un divorce entre le récit médiatique des événements et ce qu'il est possible d'observer sur les avenues parisiennes, lorsqu'elles sont parcourues par les manifestants à l'appel de l'intersyndicale.

Toute campagne de manifestations fait apparaître des objets significatifs. Il y eut les tonneaux des barricades de la fameuse journée du 12 mai 1588 aux temps maudits de la Ligue. Le pavé est le symbole de mai 1968. L'hiver et le printemps 2023 resteront associés à l'image de la poubelle verte qui brûle au milieu d'une avenue, dégageant une odeur âcre qui se mêle à celle des lachrymogènes.

Toute poubelle enflammée et jetée sur le bitume est photographiée et filmée par des professionnels qui envoient leurs chefs-d'œuvre à la presse écrite et aux chaînes d'information en continu. Celles-ci les diffusent en boucle tandis que des « experts » plus ou moins sérieux dissertent sur le sens de la journée de lutte. La poubelle prend place dans ce discours, tantôt comme signe d'un simple désordre dû à quelques agitateurs, tantôt comme menace d'une atteinte à l'ordre social perpétrée par le trop fameux *Black bloc*.

Comme c'est curieux ! Dans le récit médiatique, la dangerosité du *Black bloc* ne varie pas selon les effectifs qu'il aligne dans la rue mais en fonction de la stratégie gouvernementale. Le mardi 7 mars, les jeunes gens en noir ne sont pas plus d'une trentaine à s'activer boulevard de Port-Royal, devant un groupe de sympathisants qui reprend le cri de guerre – *somo tutti antifascisti* – fièrement lancé à la face du fascisme écrasé voici quatre-vingts ans.

Dans tous les cortèges, depuis janvier, on marche avec calme et détermination, et c'est encore cette même ambiance qu'on retrouve dans l'après-midi du 16 mars, place de la Concorde, pour dénoncer les conditions dans lesquelles l'article 49.3 a été utilisé. Dès lors, pourquoi avoir ordonné dans la soirée des charges de police disproportionnées qui ont entraîné de longues courses-poursuites dans les petites rues du quartier ?



Manif place d'Italie à Paris, le 6 avril. Incendie.

Cette nuit-là, le discours médiatique change et se durcit en écho aux décisions gouvernementales. Lors des soirées de manifestations spontanées qui suivent, tandis que policiers et gendarmes dispersent lentement les agitateurs qui opèrent depuis la petite foule des manifestants, tout feu de poubelle est un incendie – il y en eut, qui étaient dangereux – et les trois barrières métalliques hâtivement jetées sur le pavé sont élevées à la dignité émeutière de « barricade ».

Même traitement de l'information le 23 mars, lors d'une imposante manifestation que la Préfecture choisit malencontreusement de disperser place de l'Opéra, alors que

les rues alentour favorisent le harcèlement des policiers. Dans le flot de commentaires qui a suivi, rares sont les intervenants qui ont distingué les violences commises par des policiers agissant individuellement ou en petits groupes, et les consignes données par les autorités en matière de maintien de l'ordre. Or c'est bien le gouvernement qui a décidé de durcir la répression. Et c'est bien le gouvernement qui décide de l'équipement en grenades de désencerclement des forces de police et de gendarmerie, qui accepte ou encourage les arrestations arbitraires et qui choisit d'employer les motocyclistes de la BRAV-M alors qu'ils ne sont pas spé-

cialisés dans le maintien de l'ordre à la différence des CRS et de la Gendarmerie mobile.

Les distinctions qui apparaissent parfois dans les débats de plateau n'affectent pas le discours médiatique dominant qui, depuis le 16 mars, porte sur la violence des agitateurs, en nombre infime par rapport aux manifestants qui défilent sous leurs bannières syndicales.

Le 28 mars, vers 13 heures, un bandeau au bas de l'écran de CNews prévient qu'il y a « peur sur la ville » alors que la manifestation qui part de la République est tout à fait paisible – avant les incidents de fin de parcours place de la Nation.

Sur le mur de Jean Chouan

C'ÉTAIT TRANQUILLE AU DÉBUT, MAIS LES VIOLENCES POLIÉRIÈRES ONT REPARU DEPUIS UNE QUINZAINÉ DE JOURS.



FAUT DIRE QUE DEPUIS LE DÉPART DE L'ALLEMANT, LES CASSEURS AUSSI AVAIENT DISPARU.



ON FINISSAIT MÊME PAR SE DIRE QUE LES MANIFESTANTS ÉTAIENT UN PEUPLE QUI SAVAIT POURQUOI IL DÉFILAIT !



MAIS L'AMI DARMANIN CONNAÎT SON BOULOT. COMME QUOI AVEC UN PEU DE DOIGTÉ, ON PEUT MONTRER QUE C'EST BIEN UNE FOULE IRRRESPONSABLE.



Ces incidents ne sont pas à négliger – le nombre de blessés est la preuve tangible de la violence –, mais les médias qui privilégient le spectacle de la violence favorisent les affrontements effectifs, comme ils l'ont fait lors de la révolte des Gilets jaunes. Il suffit de se placer dans la petite foule qui précède le carré de tête syndical ou de se faire inviter dans un appartement qui domine un lieu de dispersion pour compter les apprentis émeutiers. Pas plus de quelques dizaines, sauf exception, alors qu'en mai 1968 les combattants de première ligne se chiffraient par centaines. Le 6 avril, place d'Italie, ils ne sont pas plus de vingt en tenue noire. Pas la moindre tactique chez ces très jeunes gens qui jettent des pavés avant de détalier à la moindre charge. Du simple harcèlement, auquel les policiers mettent fin après deux heures de manœuvres alors qu'ils ont tous les moyens d'une dispersion brutale et de rafles massives.

Les petits soldats de l'insurrection par feux de poubelles et jets de cailloux s'agitent depuis les manifs contre la loi El Khomri. Ils donnent des images à la télévision et des sujets faciles aux éditorialistes sans jamais parvenir à faire basculer les cortèges syndicaux dans une guérilla urbaine qu'ils seraient incapables de diriger. ■

UN PIÉTON DE PARIS.

Taux de chômage et CICE

Au quatrième trimestre 2022, le nombre de chômeurs était, selon l'Insee, de 2,2 millions de personnes. Le taux de chômage officiel s'établit ainsi à 7,2 % de la population active en France.

« *C'est le plus bas taux de chômage depuis 40 ans* », a lancé le ministre du Travail Olivier Dussopt devant l'Assemblée nationale, se félicitant du quatrième trimestre 2022 : officiellement, le taux de chômage est de 7,2 % en France hors Mayotte, et de 7,0 % en France métropolitaine. Une statistique relayée sur les réseaux sociaux par Renaissance, le parti d'Emmanuel Macron.

Ce que ce résultat « *historique* » ne dit pas, c'est que l'Insee a recours à une enquête trimestrielle auprès d'environ 70 000 ménages pour établir ce chiffre aux normes du Bureau international du travail alors que Pôle emploi comptabilise les demandeurs d'emploi (catégories A, B, C : 5 113 400 inscrits) qu'il recense après une démarche d'inscription, sachant qu'un nombre significatif de personnes sans emploi ne s'inscrivent pas, car elles se pensent, à tort ou à raison, non indemnisables, surtout après le récent durcissement des conditions d'inscription et



Olivier Dussopt, ministre du Travail.

d'indemnisation. Ce que ces déclarations n'évoquent pas, ce sont les 56,5 milliards d'euros distribués en 2022 par les entreprises du CAC 40 à leurs actionnaires.

Cette situation s'explique en partie par le fait que l'économie française est sous perfusion avec, depuis la crise sanitaire, les aides d'urgence (le fameux « *quoi qu'il en coûte* »), le plan « *France relance* », le plan « *France 2030* », les nouvelles exonérations de cotisations sociales, la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises sur deux ans et enfin les mesures pour limiter les effets de la hausse des prix de l'énergie qui sont venues ac-

croître les aides publiques aux entreprises.

Après les 100 milliards cumulés du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) entre 2013 et 2019, cela démontre que la relance par l'offre, sans contrepartie ni contrôle *a posteriori*, est sans effet significatif sur les créations d'emplois durables. Il est même apparu que le CICE avait financé fermetures de sites et délocalisations chez Michelin, Carrefour, Auchan, Air France, Stellantis (ex-PSA), Renault, Total, Vivarte et même la SNCF et La Poste ! Depuis 2013, les 253 grandes entreprises de plus de 5 000 salariés ont reçu un tiers des 100 milliards. Parmi celles cotées au CAC40, la plupart ont réduit leurs effectifs. Et depuis 2019, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte environ 20 milliards d'euros par an à la collectivité.

Alors, pourquoi violenter l'Assemblée nationale et 70 % des citoyens pour 12 « *petits* » milliards d'euros d'économies prétendument « *vitales* » avec une réforme des retraites massivement refusée, si ce n'est pour se soumettre à l'idéologie des « *marchés* » et de la Commission européenne ? ■

LOIC DE BENTZMANN.

La politique au crible

■ **Bérézina en Ariège.** – Le premier dimanche d'avril, deuxième tour de l'élection législative partielle dans la première circonscription de l'Ariège. C'est le type d'événement qui mobilise très peu d'électeurs et qui n'agit guère les états-majors parisiens. Or les résultats affichés au soir du 2 avril ont été explosifs.

Explosée au sol, la candidate de la majorité, Anne-Sophie Tribout, n'a obtenu que 10 % des suffrages exprimés – contre 20 % en juin dernier – alors que le candidat macroniste avait été battu d'un cheveu (49,72 %) en 2017. Abattue en plein vol, Bénédicte Taurine, député sortant, qui avait amélioré en juin dernier (+ 55,31 %) son résultat de 2017. Sa défaite a été provoquée par Martine Froger, inscrite au Parti socialiste et soutenue par Carole Delga, présidente de la Ré-

gion, qui n'a pas plus respecté les consignes de la direction socialiste et ses accords au sein de la Nupes que la bienheureuse dissidente. La méfiance entre partenaires de la Nupes s'en trouve renforcée et la division du PS est confirmée.

■ **Fausse surprise.** – Un sondage publié le 5 avril annonce que Marine Le Pen est en hausse. « *C'est historique !* », s'exclame une autorité de l'Ifop, soucieuse de vendre au mieux sa marchandise. On assiste plutôt à une montée en puissance régulière du Rassemblement national qui est devenu, comme tous les partis « *attrape-tout* », un parti « *faute de mieux* » après avoir été le marchepied des candidats de l'oligarchie.

■ **Gauchisme parodique.** – Deux échecs pour la France insoumise. Juchés sur un podium battu par le vent, le 1^{er} avril, des députés

se sont évertués à lire des textes devant une foule absente. Le cadrage serré laissait voir, derrière les barrières métalliques censées contenir la foule, deux enfants. Trois jours plus tard, le « *cortège républicain* » qui devait rassembler deux cents élus de gauche favorables au retrait de la réforme des retraites s'est réduit à une petite délégation reçue par le directeur de cabinet de la Présidence. Jean-Luc Mélenchon avait annoncé l'équivalent de la marche des femmes en octobre 1789 ! Le gauchisme excitatif et les postures parodiques ne séduisent décidément pas les larges masses que voudrait réunir celui qui a rêvé de révolution dans les fauteuils de la V^e République.

■ **Étudiants en lutte.** – Observateurs et militants ont remarqué la forte mobilisation étudiante dans les manifestations. Ce n'est pas

nouveau : étudiants et lycéens étaient massivement descendus dans la rue en 2006 lors de la bataille victorieuse contre le contrat première embauche (CPE), au cours de laquelle s'était illustrée une certaine Sophie Binet, aujourd'hui secrétaire générale de la CGT.

L'engagement des étudiants correspond à une tendance sociologique. Parmi les trois millions d'étudiants, on compte 90 % de filles et fils de salariés qui, pour moitié, travaillent pendant leurs études légalement ou au noir. Cela signifie que, contrairement aux années soixante, les étudiants connaissent bien le monde du travail et qu'ils ne sont plus guère considérés comme des bourgeois par les autres travailleurs. La future élite de la nation sera beaucoup plus lucide que celle issue des Trente Glorieuses.

YVES LANDÉVENEC.

La fuite des savoir-faire

Dans des articles précédents, le viseur avait été orienté vers les doctorants. Il en va de même pour les Bac + 5 en commerce, gestion, digital ou sécurité. Les meilleurs se retrouvent en situation de devoir quitter le pays.

La France n'offre pas vraiment de sécurité de l'emploi, de garantie salariale, ou de possibilité de postes de direction et de développement des recherches dans un contexte serein et efficace. Des pays étrangers s'arrachent les savoir-faire acquis en France en offrant des perspectives plus alléchantes.

Pourtant, les politiques menées depuis 30 ans prétendaient placer l'éducation au sommet des priorités avec le corollaire de la formation professionnelle. Il s'agit d'un échec qui ne peut plus être caché. Les déserts médicaux sont le résultat, entre autres, d'un manque d'attractivité et de possibilités pour les médecins français. Les déficits en personnels qualifiés dans l'enseignement, dans la cybersécurité, dans l'écologie, dans la stratégie d'entreprise, dans le web sont le résultat des phénomènes évoqués auparavant.

Malheureusement, ce sont les domaines les plus valorisés actuellement et les plus à même de produire des plus-va-



La pâtisserie. Un des domaines particuliers où l'excellence du personnel français est reconnue à l'étranger beaucoup plus qu'en France....

lues économiques sur le long terme. En réalité, il s'agit d'un choix de société pour la France. Les larmes gouvernementales récentes sur le manque de personnel dans la restauration, l'agriculture ou le bâtiment donnent l'idée que les métiers dits manuels sont en déshérence, ce qui est en grande partie vrai, et que les métiers dits intellectuels ou stratégiques ne sont pas en tension, ce qui est faux.

La réalité est que ces métiers sont pourvus mais insuffisamment en qualité pour permettre le développement économique et structurel du pays. Là en-

core, il s'agit d'un phénomène qui entraîne le pays vers le bas des classements mondiaux et qui est le résultat de choix politiques depuis plusieurs années.

Le désintérêt pour les métiers manuels est en partie réel. Près de 2 millions de Français travaillent à l'étranger. S'ils sont le plus souvent cadres, un tiers au moins rassemblent des employés ou des ouvriers. Il n'y a donc pas que les hauts diplômés qui vont chercher fortune et considération ailleurs. Ce sont également des savoir-faire qui peu à peu s'expatrient. Il n'est pas rare de voir ou de lire des reportages sur la réussite

de boulangers, de sommeliers ou de cuisiniers un peu partout dans le monde. On peut s'en réjouir et constater que dans bon nombre de professions, le savoir-faire français est apprécié. Si nombre de ces départs se font vers la Suisse, l'Allemagne ou la Belgique, les États-Unis, le Royaume-Uni ou d'autres contrées plus lointaines sont de plus en plus prisés. En moyenne, ces Français de l'étranger perçoivent une rémunération supérieure de 20 % à ce qu'ils percevraient en France. Cet écart explique en partie que le contingent ne cesse de grandir. Pendant que les salaires français non indexés sur l'inflation galopante stagnent et que le pouvoir d'achat baisse, un départ à l'étranger offre une perspective pécuniaire bien plus encourageante. Les facilités pour la création d'entreprises mais aussi pour monnayer et faire valoir des savoir-faire accentuent cet exode.

Les Français partent de plus en plus vers l'étranger, qu'ils soient diplômés ou simplement qualifiés. Si ces départs font grandir l'image de la France à travers le monde, ils appauvrissent également le pays en privant celui-ci des meilleurs talents pour l'avenir. ■

OMAR GOUSMI.

Brèves sociales

■ **Et la gagnante est...** – À la surprise générale, le 1^{er} avril, Sophie Binet, jusque-là numéro un de l'Union générale des ingénieurs, cadres, techniciens et agents de maîtrise (Ugict), a été élue secrétaire générale de la CGT à l'issue d'un congrès mouvementé. Jeune, femme et dynamique, il lui appartiendra de faire entrer la CGT dans le XXI^e siècle, en s'attaquant à certains archaïsmes (liens avec le PCF...). Il faudra rassembler les troupes tentées par le séparatisme, le wokisme et l'islamisme. Une tâche ardue, à la mesure de sa finesse tactique.

■ **Une (jeune) femme peut en cacher une autre.** – Si la tradition est respectée, Laurent Ber-

ger devrait passer la main un an avant la fin de son mandat prévue pour 2026. L'actuelle numéro deux de la CFDT, Marylise Léon devrait alors lui succéder. Elle s'affiche partout en ce moment à ses côtés : gage de continuité entre l'équipe sortante et la nouvelle... En outre, si le nouveau secrétaire général est nommé par les instances confédérales, il devra, un an après cette nomination, conquérir sa légitimité auprès du congrès, organe suprême de tout syndicat.

■ **Quid de l'intersyndicale ?** – La question taraude tous les observateurs : l'intersyndicale, constituée contre la réforme des retraites, tiendra-t-elle ? L'histoire sociale de notre pays montre que les syndicats savent surmonter leurs divergences en

fonction des affinités qui lient leurs dirigeants. Ainsi Georges Séguy et Edmond Maire dans les années 1970-1980, ou encore François Chérèque et Bernard Thibault dans un passé plus récent. Sophie Binet et Laurent Berger se connaissent de longue date : ils sont tous deux passés par la JOC et ont milité dans la même région contre le contrat première embauche (CPE) de Dominique de Villepin en 1986. Toutes choses égales par ailleurs, on peut donc penser que l'intersyndicale a de beaux jours devant elle, d'autant plus que les liens auront été noués dans l'adversité face à un gouvernement particulièrement obtus.

■ **Quel avenir pour Laurent Berger ?** – Face au vide creusé par les partis politiques de

gauche, plusieurs observateurs (dont Natacha Polony) voient dans Laurent Berger un possible recours pour un électorat de gauche orphelin. Argument contre : le leader de la CFDT est trop syndicaliste dans l'âme pour envisager un avenir politique. Argument pour : contrairement à ce que prétend la directrice de *Marianne*, Berger n'est pas que spécialiste des questions sociales ; les syndicalistes sont amenés à toucher à tout : la santé, l'école, l'Europe (Berger est président de la Confédération européenne des syndicats) ... En outre, il a su, ces dernières années, créer des liens solides au sein du collectif Le Pacte du pouvoir de vivre qui rassemble plusieurs dizaines d'associations, d'ONG et de syndicats. À suivre.

NICOLAS PALUMBO.

Du changement dans les services spéciaux

Deux échecs du renseignement doivent être pointés en 2022 : l'erreur d'appréciation sur l'invasion de l'Ukraine par la Russie et l'hostilité vis-à-vis de la France au Sahel, qui n'a pas été anticipée par la Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE). Il s'y ajoute le départ du coordonnateur national du renseignement en juillet 2022, que l'Élysée a eu bien du mal à remplacer

Le coordonnateur du renseignement et de la lutte antiterroriste est le personnage clé de la communauté du renseignement. Peu connu du grand public, il lui revient de coordonner la totalité des services de renseignement et d'en rendre compte directement au président de la République dont il est le seul référent en cette matière. Laurent Nuñez, homme lige du président Macron, avait occupé cette fonction de 2020 à 2022. Il avait dû mettre en œuvre la stratégie nationale du renseignement définie en 2019, qui avait constitué une petite révolution dans l'univers feutré des services spéciaux. En effet, il s'était agi de conduire les services de renseignement à travailler de manière transversale, sous son autorité, sur un certain nombre de sujets dont certains assez nouveaux comme la lutte contre les organisations criminelles. En d'autres termes, il s'agissait de faire renoncer les services à leur pré carré et à une verticalisation du traitement du renseignement dont ils étaient familiers jusqu'alors. Mission délicate qu'il a dû abandonner rapidement pour rejoindre la préfecture de police de Paris en juillet 2022.

Il a fallu plus de six mois pour le remplacer. Les candidats ne se bousculaient pas forcément au portillon en raison de la difficulté de la mission et des revers subis par les services en 2022. Traditionnellement depuis 1981, les fonctions essentielles du renseignement sont assurées par des diplomates et des membres du corps préfectoral, à l'exception de deux services placés sous l'autorité du ministre de la Défense : la Direction du renseignement militaire (DRM) et la Direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD). Emmanuel Macron a beaucoup consulté et tergiversé. Il a finalement choisi un préfet, ancien directeur des Renseignements généraux pendant deux ans de 2004 à 2006 : Pascal Mailhos. L'intéressé n'avait pas particulièrement brillé à l'époque dans ses fonctions et Nicolas Sarkozy avait obtenu son départ peu de temps après son arrivée au ministère de l'Intérieur. Il ne possède donc pas l'expérience de son prédécesseur, fin connaisseur des services de renseignement, qui avait conduit avec succès des réformes au sein de la Direction générale de

la sécurité intérieure, qu'il avait su ouvrir sur l'extérieur. Il lui revient désormais, dans un univers international particulièrement perturbé notamment par la guerre en Ukraine, de mettre en œuvre sa « feuille de route » que constituent cette stratégie nationale du renseignement et le plan national d'orientation du renseignement qui est un document classifié.

Les services de renseignement ont connu l'année dernière deux échecs cuisants. Le premier chronologiquement se produit en février 2022 avec l'erreur d'analyse



Faire renoncer les services à leur pré carré et à une verticalisation du traitement du renseignement

commise par la DRM qui s'est montrée incapable de prévoir le déclenchement de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Au début de mars 2022, le chef d'état-major des armées, le général Thierry Burkhard, avait admis dans *Le Monde* des divergences d'analyse entre Français et Américains sur la question d'une possible invasion de l'Ukraine. « *Les Américains disaient que les Russes allaient attaquer, ils avaient raison. Nos services pensaient plutôt que la conquête de l'Ukraine aurait un coût monstrueux et que les Russes avaient d'autres options* » pour faire chuter le président Volodymyr Zelensky, avait-il reconnu. Le 30 mars 2022, son directeur, le général Éric Vidaud était remercié. Que s'était-il passé ? La DRM a pour mission principale d'analyser le renseignement opérationnel, c'est-à-dire celui qui s'intéresse directement aux manœuvres, sur le terrain, des troupes au profit du chef d'état-major des armées et du président de

la République. En l'espèce, il est incontestable que la DRM avait la capacité de suivre en temps réel, grâce notamment aux satellites militaires français, les mouvements de troupes russes à la frontière entre les deux États. Elle a échoué dans son approche de la psychologie de Poutine (1) et dans l'exploitation des sources humaines, faisant trop confiance au renseignement technologique dont elle dispose.

Le second revers a été essuyé par la DGSE qui n'a pas su anticiper dès 2021 la perte d'influence de la France au Sahel et en Afrique de l'Ouest, remettant ainsi en cause la présence militaire française dans plusieurs États, en premier lieu au Mali.

L'Élysée a exigé une profonde réforme, qui est mise en œuvre depuis le 1^{er} novembre 2022. L'organisation très cloisonnée de la DGSE a désormais vécu. La Direction du renseignement, qui était la plus prestigieuse de ce service, disparaît au profit de « centres de mission » par zones géographiques comme le Sahel ou le Proche-Orient, ou par thématiques comme la prolifération nucléaire, par exemple.

Est encouragée une transversalité de l'information entre ces différents centres sous la houlette d'un secrétaire général, poste créé, qui devient un personnage clé de ce service. Il est celui qui doit veiller à la bonne circulation de l'information avec les destinataires des renseignements du service, mais également à toute la logistique de la DGSE. Il est notamment en charge de la construction du nouveau siège de la DGSE à Vincennes.

La Direction de la recherche et des opérations, qui héberge notamment le service Action, le bras armé de l'État à l'étranger, survit et conserve « *une autonomie opérationnelle complète* ». Il en est de même de la Direction technique, qui absorbe désormais la plus grande partie des personnels et du budget du service, à qui il incombe le traitement de l'information d'origine technologique notamment cyber. Le mot de la fin revient à un haut fonctionnaire du service qui accepte de s'exprimer sous le couvert de l'anonymat : « *On peut se demander à quoi sert le cloisonnement de l'information quand il ne sert que votre seul pouvoir administratif* ». On a donc mis fin aux différentes baronnies de la DGSE. Dommage qu'il ait fallu si longtemps pour en arriver à ce constat et y apporter un remède ! ■

JACQUES DUCONSEIL.

(1). Voir par exemple l'excellent livre de Sergueï Jirnov, *L'éclaircieur*, éd. Nimrod 2022. Il s'agit d'un ancien agent du KGB qui a notamment réussi à intégrer l'ENA en 1992 et qui a eu l'occasion de connaître Poutine, lui-même officier du KGB.

La Moldavie entre Russie et Occident

La Moldavie traverse une crise politique qui est le fruit de la guerre en Ukraine mais aussi d'une histoire complexe tiraillée entre trois empires.

Longtemps disputée entre l'Empire ottoman et Empire russe, puis entre Roumanie et Union soviétique, la Moldavie devient, à la chute de l'URSS, une république indépendante, où alternent au pouvoir gouvernements pro-russes et gouvernements pro-occidentaux. Si la majorité de la population est roumanophone, il existe deux minorités, turque chrétienne orthodoxe (les Gagaouzes) au sud-est, et russophone sur la rive orientale du Dniestr. Lorsqu'en 1992 la majorité roumanophone impose le roumain comme unique langue officielle, les russophones proclament leur indépendance, jamais reconnue à ce jour par la communauté internationale, Russie comprise, même si, depuis cette date, elle les protège militairement, les utilisant comme moyen de pression sur le gouvernement moldave.

Depuis la guerre en Ukraine, la crainte a surgi que la Russie conquière la façade maritime du pays et par extension les territoires russophones de Moldavie, ce qui paraît peu



La gardienne de la Couronne roumaine Margareta et la présidente de la République de Moldavie, le 3 avril 2023, au palais Elisabeta à Bucarest.

probable à ce jour. La crainte s'est aussi diffusée d'une tentative de déstabilisation du gouvernement pour contrer la politique de la présidente pro-occidentale élue en décembre 2020, Maia Sandu. Ainsi le 13 février dernier, elle a dévoilé les détails d'un complot présumé impliquant des agresseurs extérieurs déguisés en civil et chargés de s'emparer de bâtiments d'État, de prendre des otages et de créer suffisamment de désordre pour permettre l'installation d'un gouvernement à la solde d'oligarques en exil. Le 14, les autorités ont fermé quelques

heures l'espace aérien moldave après avoir détecté au nord du pays un objet dans le ciel ressemblant à un ballon météo, comme aux États-Unis.

Cependant, l'espace aérien civil a été rouvert quelques heures après sa fermeture, tout danger ayant été dissipé. Mais le 28 février, il est vrai, lors des manifestations contre le pouvoir en place organisées par l'oligarque en exil Ilan Shor, on a scandé : « Sandu, va-t'en ! ». Et, le 23 février, Vladimir Poutine a annulé un décret de 2012 qui engageait la Russie à trouver une solution pour la Transnistrie

en respectant la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Moldavie. Reste que les manifestations expriment aussi la colère d'une part importante de la population contre l'inflation (plus de 25 % en un an). Sans oublier le mécontentement des Gagaouzes contre la politique anti-corruption de Maia Sandu, accusée de frapper depuis 2021 des responsables judiciaires irréprochables issus de cette communauté. Maia Sandu n'en reste pas moins déterminée à poursuivre sa politique de soutien à l'Ukraine et d'adhésion à l'Union européenne et à l'Otan. Le 3 avril, à Bucarest, elle a rencontré la princesse Margareta qui lui a apporté son appui, comme l'ensemble des autorités roumaines. ■

MARC SÉVRIEN.

Les Faits marquants

■ **États-Unis.** – Historique ! Donald Trump est le premier ancien président américain traduit en justice. Mis en examen au titre de 34 chefs d'accusation relatifs à des faits de corruption, il a comparu le 4 avril devant le tribunal du district de New York. Si certains observateurs doutent de la solidité des charges, d'autres affaires menacent le candidat déclaré à la présidentielle 2024, dont son implication dans l'invasion du Capitole en janvier 2021.

■ **Finlande.** – La Première ministre sociale-démocrate Sanna Marin, au pouvoir depuis décembre 2019, a été battue lors des élections législatives du 2 avril. Sa liste a été devancée – de peu – par celles du centre droit et des nationalistes. Petteri Orpo devrait lui succéder à la tête de l'exécutif. Le gouvernement a démissionné le 6 avril et Sanna Marin a annoncé qu'elle quitterait en septembre la présidence de son parti.

■ **Taiwan.** – Les autorités taïwanaises ont détecté au matin du 8 avril la présence de 42 avions et de 8 navires de guerre chinois aux confins de l'île. Pékin a, par ailleurs, lancé des patrouilles exceptionnelles de garde-côtes dans le détroit de Taïwan. Ces exercices militaires d'encerclement ont été lancés en représailles après la visite aux États-Unis de la présidente Tsai Ing-wen, où elle a notamment rencontré le président de la Chambre des représentants.

CASIMIR MAZET.

Voix étrangères

■ **Clipperton** – L'exploitation minière est-elle sur le point de débiter dans les fonds marins internationaux ? La pression est à son comble à Kingston (Jamaïque), siège de l'Autorité internationale des fonds marins (ISA ou International Seabed Authority). Le *New York Times* du 19 mars révèle les divisions, lors de la 28^e session annuelle du Conseil de l'organisation, du 16 au 31 mars, entre le secrétaire général, un juriste britannique, Michael Lodge, soutenu par certains États membres du Conseil et la « ferme opposition » d'une majorité d'autres conduits par l'Allemagne et le Costa Rica, auxquels Macron s'est rallié l'an dernier (réaffirmé lors de la visite du pré-

sident du Costa Rica à l'Élysée le 24 mars). Les premiers poussent au démarrage de l'extraction des nodules polymétalliques nécessaires aux batteries, les seconds veulent un moratoire.

Une trentaine de permis d'exploration pour 1,5 million de km² ont été attribués, essentiellement dans la zone de fracture de Clarion-Clipperton (6 millions de km²) entre Hawaï et la côte mexicaine, où la seule terre émergée est l'atoll de Clipperton. Bien qu'inhabité, celui-ci confère à la France une zone économique exclusive de 435 000 km², sur un espace maritime d'un total de 10 millions de km².

Les demandeurs de permis miniers sont des sociétés privées appuyées à des micro-États insulaires dont les

droits ont été privilégiés par les Nations unies. La requête discutée à Kingston émane d'une association entre une start-up canadienne, The Metals Company, et le fonds d'investissement de l'île-État de Nauru, dans le Pacifique sud, enrichie par l'exploitation de ses phosphates avant d'être ruinée par l'épuisement des terres aujourd'hui aux 3/5^e inhabitables – sa population résidente est désormais inférieure à 10 000 habitants.

L'Autorité internationale des fonds marins est un organisme discret mis en place par la Convention de Montego Bay (1982) sur le droit de la mer. Son secrétaire général, qui y a fait toute sa carrière, se prend textuellement pour le capitaine *Nemo aux commandes du Nautilus*.

Y.L.M.

À Pékin, s'il ne parle que d'Ukraine et d'Europe, Macron perd son temps et s'humilie inutilement. L'empire du Milieu et la Maison-Blanche n'ont que faire des Européens. Mais la France et l'Europe ne peuvent se passer de l'Asie.

Le loup devenu berger

PAR YVES LA MARCK

« **Q**uiconque est loup agisse en loup ; / C'est le plus certain de beaucoup. » Xi Jinping n'a sans doute pas attendu La Fontaine ni Machiavel. Il a lu la même chose chez les penseurs chinois. Il n'est nul besoin de contrefaire. Macron en Chine est le seul à feindre, à se prendre pour un renard alors qu'il n'est qu'agneau. S'il persiste, il va se faire dévorer tout cru. Inviter – que dis-je ? implorer à genoux – la Chine à jouer le facilitateur entre Russes et Ukrainiens, c'est l'ériger en arbitre de l'Europe. Au moment où l'Europe centrale et orientale, un temps attirée dans les filets des routes de la soie, refoule la tentation, État après État, est-il opportun que Paris réintroduise Pékin dans la bergerie comme « faiseur de paix » ?

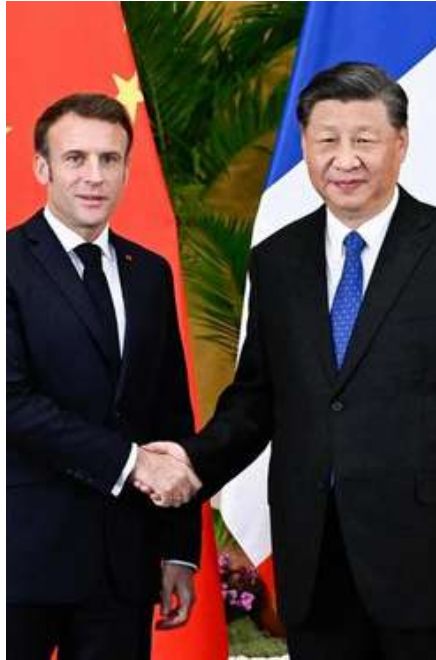
La Chine ne saurait tenir Moscou et Kiev à égale distance. L'Ukraine n'a jamais pris la peine, depuis deux ans, de remplacer son ambassadeur à Pékin où sa chancellerie est l'une des plus modestes, sans proportion avec l'immense ambassade russe héritée de l'ère soviétique et dirigée par l'un de ses plus brillants diplomates.

La raison du déséquilibre est que, pour Xi Jinping encore plus que pour Vladimir Poutine, une seule puissance est jugée de son niveau : les États-Unis. Xi à Moscou cherche à profiter du conflit en Ukraine pour mener son jeu avec Washington.

C'est aussi la motivation de l'accord qu'il a facilité entre Iran et Arabie saoudite le 10 mars. La diplomatie chinoise a été habile : voyage de Xi à Ryad en décembre, conférence sur place avec le Conseil de coopération du Golfe (1), visite du président iranien Raïssi à Pékin en février. La Chine pourrait sans doute refaire la même opération demain en Asie centrale, entre Algérie et Maroc, Égypte et Éthiopie, ou Turquie et Syrie.

Elle le peut grâce à une position de surplomb par rapport aux conflits. Washington et l'Europe ont chacun un poids comparable au sien en termes économiques, l'Otan supérieur en termes militaires, mais ils diffèrent en termes d'exercice de la diplomatie. Ils sont trop lourdement plombés par l'histoire, les préjugés, les intérêts. Ils sont autant versés dans l'ingérence et l'alliance que la Chine dans la non-ingérence et le non-alignement.

Les loups combattants. – La diplomatie chinoise a été décrite par les Américains comme conquérante, ses ambassadeurs rivalisant de combativité : « *les loups combattants* » (plutôt que « *lous guerriers* »



E. Macron et Xi Jinping. Bali, le 15 novembre 2022.

selon une autre traduction plus orientée). L'ambassadeur de Chine à Washington qui a le premier reçu cette épithète, Qin Gang, est devenu le 30 décembre ministre des Affaires étrangères ; son prédécesseur, depuis 2013, Wang Yi, entré au Bureau politique du Parti lors du XX^e congrès en octobre, a été promu responsable de la politique extérieure au niveau le plus élevé. La diplomatie d'affirmation, comme elle se

Est-il opportun que Paris réintroduise Pékin dans la bergerie comme « faiseur de paix » ?

qualifie elle-même, n'a donc pas été désavouée. Bien au contraire. Le Quai d'Orsay ne se fait aucune illusion. L'ambassadeur de Chine à Paris, en poste depuis 2019, Lu Shaye, est l'un des loups les plus véhéments de la horde. Le directeur d'Asie, Bertrand Lortholary, qui eut à le convoquer à plusieurs reprises pour ses excès, vient de prendre ses fonctions le 11 mars comme ambassadeur à Pékin, à temps pour accueillir le président. Son prédécesseur, dans le même mouvement, a été nommé à Washington. C'est la première fois qu'un ambassadeur en Chine est ensuite envoyé aux États-Unis. Le Quai a donc bien compris entre qui et qui se situe le jeu. Ces deux ambassadeurs sont les moins dupes des ambitions chinoises et de ce qu'elles signifient pour l'Amérique. S'ils peuvent avoir quelque influence, ce serait plutôt à Was-

hington pour déjouer le fameux « *piège de Thucydide* », la tentation du premier de la classe de briser préventivement celui qui menace de prendre sa place.

Influencer Washington plutôt que Pékin ? Emmanuel Macron pense que chaque État européen pris séparément ne pèse pas assez. Seule l'Union européenne, agissant avec quelques États-clés, posséderait la taille suffisante. Recevant Xi Jinping à Paris en 2019, il lui avait imposé la présence d'Angela Merkel et Jean-Claude Juncker. Pour son voyage en Chine, il avait voulu emmener avec lui Olaf Scholz. Celui-ci a préféré s'y précipiter en solo en novembre dès la fin du XX^e congrès. Il a réussi, cette fois, à se faire accompagner d'Ursula von der Leyen. Le Premier ministre espagnol l'y a précédé d'une semaine alors qu'il se prépare à assurer à compter du 1^{er} juillet la présidence tournante. Pedro Sanchez avait voulu être là le 30 mars pour le Davos chinois qui se tenait dans l'île d'Hainan. Un déplacement franco-espagnol aurait eu du sens. Ursula plutôt que Michel ? Les prérogatives de la Commission l'emporteraient-elles en matière de diplomatie internationale hors commerce sur celles du Conseil ? Prendre Ursula sous son bras, n'est-ce pas encore manifester que le président français fait ce qu'il veut à Bruxelles, ce qui est évidemment faux ? Mais Ursula pouvait-elle refuser ?

Le loup n'en a cure. Plutôt que de parler d'Ukraine et de Russie – c'est Xi qui, retour de Moscou, leur en parlera plus sagement –, Macron devrait s'intéresser au projet global de la Chine et imaginer quelle part la France, comme membre permanent du Conseil de sécurité et puissance nucléaire, peut y jouer. Paris va bientôt devoir céder la place à un diplomate chinois à la tête du Département des opérations de maintien de la paix de l'ONU (DOMP), poste que la France détient depuis 1997. Plus encore que la Russie, la Chine peut compter sur la cohorte d'abstentionnistes dans les résolutions condamnant l'invasion de l'Ukraine. Les rôles entre Moscou et Pékin sont renversés. La Chine de Bandoeng (1955) ressurgit. La France n'était ni à Yalta ni à Bandoeng, avait alors remarqué le comte de Paris. Macron devrait s'en souvenir. Il serait temps que la diplomatie française sache où elle est et où elle va. Avec Xi, il est urgent de parler, de loup à loup, de l'Indo-Pacifique que Pékin continue d'appeler l'Asie-Pacifique. Comme si l'on avait trop vite fait d'effacer l'Asie de notre champ de vision. ■

(1). *Royaliste* n° 1250.

Le congrès de la N.A.R.

Le quarantième congrès de la Nouvelle Action royaliste s'est tenu à Paris les 1^{er} et 2 avril. Après la présentation par le Comité directeur de son rapport politique, les congressistes ont discuté puis voté les trois motions publiées ci-dessous.

Pour une politique énergétique renouvelée.

Depuis les travaux du Club de Rome, en 1972, nous savons que le modèle socio-économique de la société de consommation, aggravé par l'ultralibéralisme, conduit notre monde à la catastrophe. Proposer des changements techniques en particulier sur l'énergie, alors que c'est l'ensemble du système qui est à revoir, peut sembler dérisoire. Cependant nous nous trouvons devant une situation d'extrême urgence qui exige des changements immédiats pour deux raisons principales.

1/ Indépendance énergétique. La guerre en Ukraine a montré le danger de confier son avenir énergétique à une seule technologie : l'Allemagne, qui a renoncé à la production d'énergie nucléaire, a vu son économie gravement perturbée par la fermeture du robinet de Gazprom ; la France, qui a baissé son effort de maintenance sur des centrales nucléaires, s'est retrouvée au début de l'hiver avec plus de la moitié de ses réacteurs fermés pour révision, ce qui aurait pu avoir des conséquences dramatiques si l'hiver avait été plus rigoureux.

2/ Le réchauffement climatique est maintenant démontré et la réduction des émissions de GES devient la priorité absolue pour le monde. Dans ces conditions, toutes les sources d'énergie carbonées doivent être proscrites dans les plus brefs délais.

Ces deux contraintes indiquent clairement les voies à suivre. Le rapport prospectif de RTE « Scénario 2050 » sur lequel s'est appuyé le gouvernement pour son projet, représente une bonne base pour élaborer une politique de l'énergie. Son exécution est rendue toutefois impossible dans le cadre des directives de l'UE ayant trait à la production et à la distribution de l'énergie. Un tel programme exige implicitement que la France dénonce la politique énergétique de l'UE.

La Nouvelle Action royaliste recommande les actions suivantes

Le nucléaire. Il reste indispensable pour le présent et le futur (sans construction de nouvelles centrales, pas de recherche, pas de formation d'équipes spécialisées, pas d'amélioration future, maintien des énergies fossiles, sans parler des incidences

sur le nucléaire militaire). Cela impose de prolonger la vie des centrales en bon état, d'en construire de nouvelles (EPR et SMR - petits réacteurs modulaires). Il faut pouvoir disposer aussi d'une puissance capable de compenser l'intermittence des EnR. La solution « 100 % nucléaire » n'est pas envisageable pour les raisons présentées plus haut.

Les EnR dans toutes leurs diversités (éoliennes, photovoltaïque, biomasse, hydroélectricité, chaleur fatale, etc.). Les plus grands consommateurs d'énergie fossile sont les transports (suivis des chauffage, industrie, réindustrialisation). La priorité des priorités étant la lutte contre le réchauffement climatique, il faut entièrement les décarboner. Quels que soient leurs défauts, seuls les EnR et le nucléaire sont applicables. Cela implique une augmentation de la consommation électrique de 100 TWh, qui passera de 500 à 645 TWh, donc une augmentation des constructions d'EnR en France.

La filière hydrogène. Par ailleurs, les transports ne peuvent pas être entièrement approvisionnés en électricité par voie de caténaires comme pour le réseau ferré (transport maritime, aviation, camions et voitures). Cela impose qu'un autre carburant transportable soit fabriqué : l'hydrogène, s'il est produit par hydrolyse, peut jouer ce rôle, n'émettant de GES ni à sa production ni à son utilisation. Il présentera à terme plusieurs avantages :

1/ il permettra d'être utilisé comme carburant là où l'électricité n'est pas disponible directement, 2/ il permettra de stocker l'énergie produite en surplus par les EnR intermittentes quand la production est supérieure à la consommation, 3/ il ouvre la voie à une filière industrielle : le trio SMR-EnR-Hydrogène offre à la fois production, flexibilité et indépendance, en particulier pour les zones isolées (notamment les DOM-TOM).

Le multi-usage du terrain. Les EnR (photovoltaïque et éolienne) n'utilisent pas le terrain, mais l'espace au-dessus du terrain ; d'autres activités compatibles avec leur fonctionnement (agriculture, élevage, aires protégées...) peuvent donc y être développées. Par ailleurs, le photovoltaïque (principalement) peut s'installer sur des terrains déjà artificialisés. Elles ont également la particularité de pouvoir se construire à toutes les échelles, depuis la micro-échelle destinée à l'usage individuel ou collectif, jusqu'aux méga-centrales comme les champs d'éoliennes en mer.

Pour mener à bien une telle politique, il faut :

- disposer d'une grande agence nationale (nationalisée) de l'énergie (EDF) pour les



aspects stratégiques, planification, investissement et surveillance,

- encourager les petits producteurs (individus, collectivités, entreprises) pour qui les EnR, disponibles à toutes les échelles, sont idéales,

- repenser la législation française sur l'énergie en fonction de ces nouvelles urgences et sortir du marché européen de l'électricité. ■

Pour l'union des États européens.

L'Europe existe depuis mille ans. Elle a connu maintes configurations et affirmé au fil des siècles son unité culturelle selon ses origines, grecque, romaine, juive et chrétienne et musulmane. Elle a connu comme d'autres continents la forme impériale et a vu s'inventer, en France, l'État national. Les rivalités et les guerres l'ont déchirée mais elle cherche depuis plusieurs siècles à préserver la paix par l'équilibre des puissances dans le respect des souverainetés. Cet équilibre a souvent été menacé ou détruit par les Empires qui se sont constitués en Europe, y compris par la France napoléonienne. Au siècle dernier, après l'écrasement de l'Allemagne nazie, la Guerre froide a divisé l'Europe et l'effondrement de l'Union soviétique a suscité un immense espoir de réunion de l'Europe tout entière.

Aujourd'hui, l'équilibre européen est durablement compromis par l'agression russe en Ukraine, en réplique à la volonté américaine d'étendre l'Otan. Le viol manifeste de la souveraineté ukrainienne et la guerre qui dure depuis un an risquent de diviser pour longtemps le continent européen, de renforcer la domination des États-Unis sur l'Ouest européen et de lui assigner un rôle marginal dans le cours de l'histoire mondiale qui trouve une partie de sa dynamique en Asie.

Face à cette situation, la Nouvelle Action royaliste souhaite, dès que possible, un cessez-le-feu et l'ouverture de négociations entre l'Ukraine et la Fédération de Russie. Elle espère que la France, puissance nucléaire, jouera un rôle décisif dans le retour à la paix. Elle rappelle que, dans l'histoire européenne, les pires exactions n'ont pas empêché, malgré de terribles souvenirs, le retour à des relations pacifiées et à des échanges constructifs entre les pays qui s'étaient affrontés. Elle a la

volonté de préparer l'union de l'ensemble des États européens - définis comme ceux qui contribuent ou peuvent contribuer à l'équilibre du continent - sous la forme d'une Confédération européenne dans la ligne du Grand dessein européen formulé par Sully et Henri IV, de L'Europe de l'Atlantique à l'Oural conçue par le général de Gaulle pendant la Guerre froide, et de la Confédération européenne envisagée par François Mitterrand après l'effondrement de l'Union soviétique. Elle forme ce projet dans la perspective d'une dislocation de l'Union européenne, dont l'échec est patent, et pour y remédier.

La Nouvelle Action royaliste n'a pas la prétention de présenter un plan de réorganisation de l'Europe, qui sera à négocier entre les États du continent. Elle suggère de s'appuyer dans un premier temps sur les institutions existantes : le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Elle propose de reprendre le principe du Conseil européen, élargi aux chefs d'État et de gouvernement de l'ensemble du continent, de faire de l'actuel Conseil des ministres le point de concertation sur les politiques communes et de réduire la Commission à un simple secrétariat. En revanche, la Banque centrale européenne est appelée à disparaître en même temps que la zone euro.

La Nouvelle Action royaliste souhaite que la Confédération européenne soit fondée sur le respect de la Charte de l'ONU, de la Déclaration de Philadelphie, de la Charte de La Havane et de la Déclaration de Stockholm sur l'environnement.

C'est sur le principe de l'intangible principe de souveraineté, sur l'égalité des États et sur le bannissement des guerres d'agression et de conquête qu'il faudrait conclure un traité européen de sécurité collective. Il faudrait ensuite définir les intérêts partagés qui pourraient aboutir à la mise en place d'un tarif extérieur commun et d'une unité de compte commune en s'efforçant de définir une position convergente sur la nécessaire réforme du système monétaire international. C'est sur la base d'une sécurité commune, militaire, monétaire et commerciale, que pourraient être définis les objectifs communs qui permettront de mener des politiques transnationales qui s'imposent dans le domaine de l'environnement, de l'énergie, des transports, de la coopération scientifique et technique.

La Nouvelle Action royaliste rappelle enfin que, pour elle, l'Europe est sans rivages. Cela signifie qu'elle participe de multiples manières à l'histoire du monde. Une partie du territoire de la France est extra-européenne et la francophonie permet à la culture de langue française d'être vivante sur tous les continents. L'anglophonie, l'hispanophonie, la lusophonie, la russophonie et la turcophonie manifesteront demain un mode de présence qui dépassera la politique des États. C'est dans cette dynamique internationale que s'inscrit le projet de Confédération européenne. ■

Motion de politique générale

La guerre qui se déroule en Ukraine est le théâtre d'un affrontement plus large qui oppose les États-Unis et les États membres de l'Otan à la Fédération de Russie. Il en résulte une division profonde de l'Europe continentale, face à laquelle l'Union européenne est incapable d'apporter des solutions.

L'invasion russe provoque une recomposition des rapports de force internationaux qui est encore largement imprévisible, mais elle souligne la marginalisation de l'Union européenne, au sein de laquelle chaque pays joue sa propre carte - notamment la Pologne -, et l'inertie de la politique étrangère française, tout entière prisonnière des postures erratiques et sans lendemain d'Emmanuel Macron.

Cette inertie est d'autant plus coupable que la France est confrontée aux crises majeures qui secouent l'Europe de l'Ouest et les États-Unis. Face au réchauffement climatique, face à la fragilité du système financier international, face à la violence de l'économie capitaliste et aux désastres sociaux et environnementaux qu'elle engendre, l'élite de notre pays se contente, comme tant d'autres groupes dirigeants, de décisions formelles, d'actions de retardement et d'aménagements partiels - qu'il s'agisse des conférences sur le climat tenues hors de toute remise en cause du modèle économique dominant, des assouplissements quantitatifs, du soutien étatique aux ménages modestes par prestations monétaires insuffisantes ou des réformes « sociétales » destinées à faire diversion.

Alors que les Français ont cruellement vérifié depuis trois ans le délabrement de leur système de santé, les pénuries de matériel médical et de médicaments, les effets concrets du réchauffement climatique lors des canicules et des incendies de forêt et la fragilité de notre approvisionnement énergétique, la perte de nos capacités industrielles et le délabrement de nos infrastructures, la gouvernance oligarchique a jugé nécessaire d'engager une épreuve de force sur le report à 64 ans de l'âge de la retraite, imposée en brulant le Parlement au mépris de la Constitution. La réplique de l'intersyndicale soutenue par une large majorité de Français est à la hauteur des provocations de l'Élysée. Les mouvements de grève et d'imposantes manifestations concrétisent la rupture entre l'oligarchie et les classes moyennes et populaires.

Exposé à la révolte populaire, privé de majorité parlementaire solide, encombré d'un gouvernement discrédité où surabondent les ministres inconnus, Emmanuel Macron subit, seul, le poids de toutes les colères - celles qu'il a déclenchées, celles accumulées pendant quarante années de « rigueur ». Il est, aux yeux d'innombrables Français, responsable de tous les maux, mais il est au centre du système d'irresponsabilité que l'oligarchie a créé,

puisque notre pays se trouve placé sous la dépendance de la Banque centrale européenne, de la Commission de Bruxelles discréditée par de multiples affaires de corruption, du commandement américain de l'Otan, de la spéculation financière internationale...

Face à cette situation de crise généralisée, nationale et internationale, la Nouvelle Action royaliste souligne la **nécessité d'une nouvelle coopération internationale fondée sur les principes affirmés par la Charte de l'ONU, la Déclaration de Philadelphie, la Charte de La Havane et la Déclaration de Stockholm.**

Elle souhaite que le rétablissement de la paix en Europe soit l'amorce d'une réunion de l'ensemble du continent dans une confédération européenne affirmant son indépendance à l'égard de toutes les puissances extérieures.

Elle milite pour que la France s'attache à retrouver son rang parmi les grandes puissances et qu'elle soit le ferment de la coopération internationale et d'un nouvel équilibre européen. Notre nation ne pourra jouer son rôle sans réaffirmer sa souveraineté dans tous les domaines où des abandons militaires, monétaires et commerciaux ont été consentis.

Elle insiste sur la nécessité d'une politique de l'énergie orientée vers la construction de nouvelles centrales nucléaires, le développement des énergies renouvelables et de la filière hydrogène.

La Nouvelle Action royaliste affirme que l'ampleur et la conjonction des crises mondiales, européenne et nationale auxquelles nous sommes confrontés exige la mise en œuvre d'un projet national de reconstruction, conçu selon nos impératifs mais exemplaire pour le monde entier. Ce projet doit se concrétiser dans la planification générale et démocratique des activités de la nation, qui implique la rupture avec le productivisme au profit d'un mode de développement accordant toutes les politiques publiques et orientant les entreprises du secteur privé dans lesquelles le travail sera repensé grâce à la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise.

Constatant que les principales formations politiques se sont enfermées dans des impasses idéologiques, stratégiques ou tactiques et sont minées par leurs contradictions internes, la Nouvelle Action royaliste souhaite la création d'un nouveau rassemblement patriotique, voué à la reconstruction de notre pays. ■



L'emprise des Frères musulmans en Europe

Florence Bergeaud-Blackler, anthropologue chargée de recherche au CNRS, démontre que le « Frérisme », étend son emprise au cœur des sociétés européennes en détournant les valeurs de ces dernières.

La confrérie des Frères musulmans a été fondée en Égypte en 1928 par Hassan el-Banna, quatre ans après la disparition du califat ottoman. L'objectif des frères est d'instituer une société basée sur la *charia*. Ils s'organisent sur le modèle des partis politiques, avec une grande capacité à transmettre des ordres tout en cultivant le secret. Leur stratégie est de pénétrer la société en s'impliquant dans les associations caritatives, l'éducation, l'universités, la médecine, la politique, etc.

Implantées en Europe depuis les années soixante, les deux branches fréristes, arabe et indo-pakistanaise, se rencontrent pour accomplir la mission prophétique : instaurer le califat dans le monde depuis les pays occidentaux. Depuis 2012, les jeunes gens à l'origine du Printemps arabe basculent vers les Frères musulmans.



Mohamed Badia. Guide suprême des Frères musulmans. Âgé de 79 ans, il a été condamné à la prison à perpétuité en 2019 par la justice égyptienne.

En France, l'Union des organisations islamiques de France (UOIF), créée par les Frères musulmans, considère que le pays, par le nombre élevé de musulmans sur le territoire, est déjà islamisé. Ils exercent donc leur influence en utilisant les principes démocratiques, pour les retourner en leur faveur, notamment en diffusant le concept d'« islamophobie ». Toute critique envers l'islam et/ou ses pratiques est jugée « islamophobe », ce qui permet

de développer le sentiment victimaire des musulmans et gêner leur intégration.

Particulièrement habiles et patients, les Frères musulmans ont réussi à noyauter les institutions européennes au nom de la lutte contre le racisme, la discrimination et, bien sûr, l'islamophobie. L'UE a fait de ce dernier combat une de ses grandes causes subventionnées sans réfléchir à ce concept flou ni enquêter sérieusement sur les ONG fréristes. Des chercheurs

d'obédience « islamo-gauchiste », qui considèrent positivement les musulmans comme un ferment révolutionnaire, remplaçant le prolétariat ouvrier d'hier, ont bénéficié de financements européens.

Certains blocs politiques ne souhaitent pas s'opposer aux fréristes de peur de perdre le vote de la communauté musulmane, désormais importante en Europe, d'où une forte implantation de l'islamo-gauchisme (en France : LFI, NPA, EELV...), mais aussi la complaisance de certains élus plus modérés et même de droite, par électoralisme local.

Pour lutter contre les Frères musulmans, l'anthropologue cite plusieurs actions à mener mais le travail s'avère long et laborieux. Introduit par une remarquable préface de Gilles Kepel, Florence Bergeaud-Blackler signe un document brillant, clair et dépassionné. Depuis la parution de son livre, elle est menacée de mort. Saluons son courage. ■

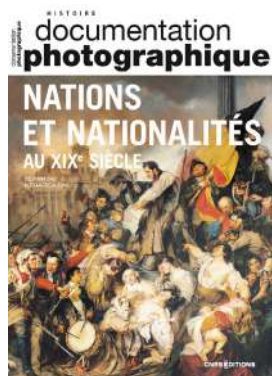
AYMERIC DARAN.

► Florence Bergeaud-Blackler, *Le frérisme et ses réseaux, l'enquête*, éditions Odile Jacob, 2022.

Histoire

■ **Le siècle des nations.** – Le dernier numéro de la revue *Documentation photographique* invite à redécouvrir le XIX^e siècle à travers la question des nations et des nationalités.

Cette collection offre un double avantage. Sur le plan méthodologique, elle conjugue approche déductive et approche inductive. Dans une première partie, les auteurs, ici Delphine Diaz et Alexandre Dupont, présentent une synthèse de la question, à la fois courte et dense. Puis elle est revue et approfondie à partir de différents exemples étudiés à travers des documents de natures différentes : tableaux ou gravures, cartes, textes, photographies. Autre avantage, elle nous offre un panorama des recherches les plus récentes sur la question, en adoptant une approche transdisciplinaire et en tenant compte des nouvelles problématiques.



Cette question nationale aux contours parfois très flous saute à la figure de l'Europe lors de la Révolution française. La Nation, outil d'émancipation face au pouvoir royal, devient rapidement instrument d'oppression en écrasant des populations annexées par la France de Napoléon. Et, même si elle libère du « féodalisme », elle suscite aussi en retour des nationalismes de rejet. L'Europe du traité de Vienne n'en finit ni avec la guerre ni avec l'idée nationale comme en té-

moignent dès 1821 l'insurrection nationale grecque ou, en 1822, l'insurrection libérale espagnole. Elles connaissent un sort différent, mais sont réglées par la guerre avec l'appui ou non d'une partie au moins de l'opinion publique. D'inspirations différentes, elles allient revendication nationale et liberté politique. Les femmes sont loin d'être absentes de ces insurrections, sous différentes formes. Le Printemps des peuples de 1848 n'est pas qu'un projet avorté, récupéré par des rois. Ces rois reprennent l'idée nationale, en s'appuyant largement sur les opinions publiques, en Italie comme en Allemagne, même si ces projets ne font pas toujours l'unanimité. Au sud de l'Italie, la résistance aux troupes piémontaises est forte et les projets d'unité nationale divers.

Enfin, dans la dernière partie du XIX^e siècle, la question nationale est inséparable du nationalisme, qui provoque xénophobie et antisémitisme dans

une période d'intensification des échanges de toutes sortes. Pourtant, on voit des combattants italiens se porter au secours de la République française en 1870. Et le socialisme, de son côté, s'efforce de rejeter toute forme de chauvinisme. L'exil des militants, les phénomènes diasporiques donnent au combat national une dimension transnationale et pas seulement européenne. Pour autant, les opinions publiques – sauf en Grande-Bretagne – se mobilisent peu ou ponctuellement pour les conquêtes coloniales, et l'affirmation nationale n'est pas l'apanage de l'Europe au XIX^e siècle. On comprend ainsi mieux la « diplomatie du somnambule » de l'été 1914, même si l'on doit se défier de toute approche téléologique.

ANDRÉ VIVIER.

► D. Diaz, A. Dupont, *Nations et nationalités au XIX^e siècle*, *Documentation photographique* n° 1851, CNRS éditions, 1^{er} trimestre 2023.

DR



Par Gérard Leclerc

Sur la fin de vie

Le terme de « fin de vie » est, de par la volonté d'Emmanuel Macron, entré dans l'actualité politique. En empruntant des procédures nouvelles très contestées. Est-ce vraiment à une convention de 150 citoyens tirés au sort de décider de notre avenir législatif sur un tel sujet ? Sans doute ne s'agit-il que d'une phase de confrontation préparatoire à une saisie par le Parlement. Il n'empêche que les résultats d'une telle convention ne peuvent que peser sur les décisions à venir. Et l'on est obligé de se demander si nous assistons à une inflexion durable du politique, dont le processus est apparu au début du premier septennat de François Mitterrand. Avec le tournant de la rigueur décidé par le président sur l'insistance de son ministre Jacques Delors, c'en est fini du Programme commun de la gauche et donc de la perspective d'une transformation des structures sociales du pays. Libre voie est laissée au libéralisme économique et au libre-échange à l'échelle mondialiste.

Il fallait bien que ce choix décisif eût sa traduction dans d'autres orientations intellectuelles de la gauche. Cela parut évident avec le quinquennat de François Hollande. Le candidat avait certes désigné la finance comme son véritable adversaire, mais il ne s'agissait que d'une habileté de langage. Et de fait, le seul événement notable de cette expérience fut l'instauration d'un mariage dit pour tous. On était passé du social, apanage de la gauche, au sociétal, apanage d'un néoprogessisme, où Emmanuel Macron a eu la riche idée de s'insérer, dès lors qu'il n'y avait plus de frontière évidente marquée par les orientations économiques.

J'ai eu la curiosité de consulter quelques dictionnaires d'une relative ancienneté (20 ans et plus). Le mot *sociétal* n'y apparaît pas. Et quand il apparaît enfin, sa définition est des plus problématiques. Peut-être qu'à l'aide de l'évolution de la pensée historique, le concept pourrait être mieux abordé. Lorsque Philippe Ariès met en valeur l'émergence d'une « histoire existentielle », il la distingue d'une histoire plus étroitement politique, celle classique de nos anciens manuels d'histoire. L'accent est mis désormais sur les mœurs, les mentalités, les attitudes devant la vie. Tout ce dont va s'emparer un Michel Foucault et bon nombre de penseurs critiques, tel Pierre Bourdieu.

Mai 1968 aussi était caractéristique d'une telle mutation. Les groupuscules gauchistes de l'époque ne rêvent que de reproduire la révolution lénino-trotskiste de 1917 (qui n'est éloignée que d'un demi-siècle). Mais c'est une révolution culturelle que la révolution générationnelle va produire, à laquelle d'autres références s'accorderont beaucoup mieux avec Reich et Marcuse.

Marcuse, d'ailleurs, avait fort bien perçu que la promotion du désir se heurterait un jour ou l'autre à l'obstacle de la mort, cette finitude incontournable. Il pensait pouvoir le franchir : « La nécessité de la mort ne réfute pas la possibilité de la libération finale. Comme toutes les autres nécessités, elle peut être rendue rationnelle, indolore. Les hommes peuvent mourir sans angoisse s'ils savent que ce qu'ils aiment est protégé de la misère et de l'abandon. Après une vie comblée, ils peuvent prendre sur eux de mourir au moment de leur choix. » Ce propos tiré d'*Eros et civilisation* (Minuit, 1963) est prophétique. Il rend compte de notre actualité immédiate avec ce projet macroniste d'encadrer la fin de vie par de nouvelles dispositions législatives. La société trouve là son horizon presque ultime. Le politique institutionnel s'empare de l'existentiel fondamental, en tentant de le réguler. Et cela en

dépît des interdits métaphysiques qui continuent à planer sur les questions de vie et de mort. Ces interdits qu'un Pierre Legendre n'a cessé de rappeler, en dépît de son agnosticisme, parce qu'il les savait constitutifs de notre humanité.

L'existentiel se rapporte aussi à une phénoménologie des données de la vie. En deçà des positions dites conservatrices ou progressistes, il convient de se rendre compte de ce qu'il en est des conditions de prise en charge des personnes aux portes de la mort. Le petit livre que Régis Debray vient de publier avec son ami le docteur Claude Grange est bienvenu parce qu'il se situe justement sur le plan existentiel. Spécialiste des soins palliatifs, ce médecin est, sur le terrain, aux côtés de personnes fragiles qui n'ont plus la possibilité de recourir à des traitements curatifs. Ce n'est pas une raison suffisante pour recourir à la piqure libératrice qui pourrait faire l'économie d'une telle dépense d'énergie et d'argent. Non, l'euthanasie ou le suicide assisté ne sont pas les solutions bienfaites qui éloigneraient définitivement le cauchemar des souffrances terminales.

Il y a cette constatation sur laquelle s'accorde l'ensemble des soignants : « Pendant plus de 25 ans, j'ai eu des malades concernés par le sujet, et curieusement ce n'est pas ce qu'ils me demandaient à partir du moment où ils étaient soulagés et accompagnés. Durant toute cette période, je crois n'avoir eu que trois demandes persistantes malgré les soins prodigués. » Trois demandes sur des milliers de malades assistés ! Voilà qui relativise l'écho donné par les médias à la revendication euthanasique, plébiscitée dans les sondages. Un témoignage comme celui du docteur Grange fait prendre conscience de la spécificité du rôle de celui dont la vocation est d'assister des malades : « Donner la possibilité aux médecins de provoquer la mort est fondamentalement contraire à l'éthique de soin et à la vocation de médecin. » Le serment d'Hippocrate n'est nullement dépassé. Si le droit de donner la mort était, quelque jour, conféré par la loi, il ne saurait toucher l'univers médical dont ce n'est pas le rôle.

On se souvient que Michel Houellebecq, dans *La Carte et le Territoire*, s'est intéressé au cas de la Suisse, qui a admis le suicide assisté mais qui dispose de structures particulières, non médicales, pour ce genre de pratique. Pratique qui, au demeurant, provoque la révolte du romancier. Au moins ne doit-on pas confondre les ordres, si cette notion pascalienne a un sens dans un tel domaine. L'ordre sanitaire et médical ne se comprend pas sans la sérénité et la bienveillance d'un lieu d'accueil à nos fragilités. Là-dessus, le docteur Grange a beaucoup à nous apprendre. Contrairement à ce qu'on présuppose, les secteurs dévolus aux soins palliatifs ne sont pas des lieux de douleur insupportable ni même de souffrance morale indicible. Mais pour le comprendre, il faut surmonter nos appréhensions à l'exemple de ce guide qui, au début, les partageait, au point d'être inhibé devant ce type de soin. Mais Claude Grange a découvert qu'il y avait beaucoup à apprendre d'une certaine sagesse africaine qui nous fait honte du mépris pour le grand âge. ■

► Claude Grange, Régis Debray, *Le dernier souffle. Accompagner la fin de vie*, Témoins, Gallimard, 2023.

P.S. : On ne saurait trop remercier Régis Debray d'avoir provoqué le beau témoignage de son ami. J'aurais cependant à lui exprimer quelques réserves sur son propre point de vue. Cela viendra si l'occasion nous en est donnée.

Colette contestée et délaissée ?

Colette est née le 28 janvier 1873, voilà 150 ans. L'anniversaire de la naissance de cette auteure est célébré par les médias, mais aucune grande institution publique ne participe à cette commémoration, à la différence de celle de Marcel Proust l'année dernière. De son vivant déjà, elle était contestée en raison de ses mœurs jugées scandaleuses. Mais qu'en est-il aujourd'hui ?

Colette semble à la fois adorée et honnie. L'État lui a accordé des obsèques nationales et l'Église lui a refusé des funérailles religieuses. Elle a toujours troublé l'ordre moral en faisant de son corps une arme et une âme publiques : elle affirme une liberté individuelle qui va à l'encontre des conventions sociales. Le seul moment de sa vie où elle a été accompagnée par la société se révèle être la Première Guerre mondiale, moment où les femmes ont joué un rôle essentiel. Elle en est le témoin, notamment dans son chef-d'œuvre, *La Fin de Chéri* : Chéri revient déboussolé de la guerre. Il ne trouve plus sa place dans la société et finit par se suicider car il ne se considère plus de son temps.

Elle n'aimait pas écrire, paradoxalement, mais l'écriture lui donnait une indépendance économique et donc une liberté qui lui était essentielle. D'un style élégant à l'extrême, ses phrases font penser à une surface joliment polie où les objets et les visages se dessinent avec des contours nets. L'une de ses qualités est un amour viscéral de la langue française, qu'elle maîtrise mieux que beaucoup d'écrivains de sa génération. Pour ceux qui veulent approfondir le génie littéraire de cette femme de lettres, on ne peut que renvoyer à l'excellent ouvrage d'Antoine Compagnon (1). Il l'aborde dans les lieux, les figures, les thèmes et la libido duelle de l'intéressée afin de rendre leur consistance à ses romans dans leur relation gourmande au réel.

Le fil rouge de son œuvre apparaît être l'ambiguïté du désir (2). Dans l'ambiguïté, on retrouve cette liberté à laquelle elle est très attachée : on a le droit d'aimer une chose en sachant qu'elle est mauvaise. Elle condamne l'aveuglement mais pas la soumission. L'ambiguïté permet de changer, de se renouveler, y compris sexuellement. Elle est d'abord soumise à son premier mari, puis se libère sexuellement par sa bisexualité. Elle explore le désir comme une liberté dont elle dépie toutes les possibilités. Elle se fait d'ailleurs moraliste lorsqu'elle analyse les ressorts profonds de ses personnages dans *Le Pur et l'Impur*, qu'elle n'oppose pas d'ailleurs mais dont elle tire les conséquences pour montrer les limites de cette perspective. Elle décrit notamment son ancienne amante lorsqu'elle évoque Missy, la fille du duc de



Colette. Photographie d'Henri Manuel (vers 1910).

Morny. Reine de ses plaisirs aux multiples conquêtes féminines, elle est rattrapée par un vide que l'âge accroît : « *Pendant quarante années et plus, cette femme à dégain de beau garçon endura la peine et l'orgueil de ne pouvoir lier honnêtement amitié avec des femmes* ». Ce livre illustre la droiture d'âme que manifeste Colette, qu'avait d'ailleurs reconnue François Mauriac, un de ses indéfectibles admirateurs.

Un amour viscéral de la langue française, qu'elle maîtrise mieux que beaucoup d'écrivains de sa génération.

Son destin littéraire surprend : elle enchaîne les succès de librairie mais ne réussit pas à entrer à l'Académie française malgré de nombreux soutiens. Elle est admirée par Proust, Cocteau et Gide. En 1952, Marguerite Yourcenar se rend chez Colette pour lui consacrer ses *Mémoires d'Hadrien*. En 1954, Françoise Sagan fait porter également, en page de garde de son premier roman *Bonjour tristesse*, une dédicace à Colette. Toutes deux, lorsqu'elles atteignent la notoriété, changent d'avis. Marguerite Yourcenar se perçoit comme une intellectuelle qui vient à considérer Colette comme un écrivain bourgeois représentant une « certaine France » sans intérêt à ses yeux. Sagan ne la cite jamais parmi ses références littéraires alors que, comme elle, elle pratique la transgression des codes de bienséance littéraire et se montre un « artisan » des lettres comme celle qu'elle admirait à dix-huit ans dans son premier roman.

Colette peut certainement être regardée comme féministe au sens où on pouvait l'entendre à l'époque : elle se concentre

dans son œuvre sur les questions sociales intéressant les femmes comme le divorce, la régulation des naissances, l'éducation des femmes, mais aussi sur le désir féminin et la sexualité féminine. Elle est l'auteur le plus cité par Simone de Beauvoir dans *Le Deuxième Sexe*. On peut certainement la considérer comme l'une des inspiratrices des générations de féministes des années soixante et soixante-dix.

Mais elle s'inscrit avant l'heure contre les néoféministes, qui instruisent son procès. C'est pourquoi elle est délaissée par certains aujourd'hui. Tout chez Colette l'oppose à ce courant si actif. Elle ne se vit pas comme une victime de son premier mari, Willy, à qui elle était soumise et qui l'exploitait pour écrire des romans et des chroniques qu'il signait de son nom. Elle décrit minutieusement « *cette captivité quotidienne qui n'est pas à mon honneur* » (3), mais qu'elle évoque aussi comme le chemin d'une lente libération tout en refusant de se révolter. Les néoféministes ne peuvent que s'indigner de cette posture où on retrouve toute l'ambiguïté déjà évoquée.

En fait, Colette est un corps, et elles n'aiment pas le corps des femmes, qui est pour elles un lieu de honte dont il faut se méfier car il est à l'opposé d'un chemin d'émancipation pour les femmes. Colette écrit à l'inverse qu'il est l'instrument privilégié de la liberté : « *Il m'a semblé que j'exerçais mon corps à la manière des prisonniers qui ne méditent pas vraiment leur évasion, mais découpent et tressent un drap, cousent des lous dans une doublure et cachent du chocolat sous leur paillette* » (3). Elles ne peuvent non plus lui pardonner d'apprécier l'amour physique : « *Femelle j'étais, et femelle je me retrouve pour en souffrir et en jouir* » (3).

Là encore le néoféminisme lui préfère un célibat aseptisé et son corollaire : la solitude. S'il peut tolérer son saphisme mais avec modération, il ne peut admettre ses mariages successifs qui sont le signe d'une vie en mouvement et de ses contradictions. Colette, à ses yeux, est une femme infantilisée dont les choix sont guidés par l'emprise, dépossédée d'elle-même, qui n'est pas légitime à écrire et qui devrait rester sans voix. Mais Colette demeure souveraine dans la mémoire collective, première femme, ou parmi les premières, en tant de lieux (académie Goncourt, directrice de presse, funérailles nationales). Elle reste vivante car amoureuse de la vie ! ■

JACQUES DUCONSEIL.

(1). Antoine Compagnon, *Un été avec Colette*, Équateurs / France-Inter, 2022.

(2). Emmanuelle Lambert, *Sidonie Gabrielle Colette*, Gallimard, 2022.

(3). Colette, *Mes apprentissages*, Fayard, 2004, format e-book.

Le temps des guerres de Religion

Le château de Chantilly et le musée de l'Armée reviennent sur les troubles qui ont déchiré le royaume au XVI^e siècle.

Dès 1521, la publication des 95 thèses de Luther trouve des échos en France. Depuis Genève, Calvin organise l'Église réformée française à partir de 1541. Les premières communautés se mettent en place vers 1555. En 1562, elles sont autour de 1400, regroupant près de deux millions de fidèles, soit 10 % de la population. Huit guerres de Religion vont déchirer la France.

Historien de Louis, premier prince de Condé, l'un des chefs huguenots, le duc d'Aumale, avait hérité des archives Montmorency et Condé. Il les avait complétées par une importante collection de portraits qui permettent de réunir à Chantilly les principaux acteurs des guerres de Religion. En 1833, son frère aîné Ferdinand-Philippe, duc d'Orléans, commanda à Paul Delaroche *L'Assassinat du duc de Guise*, racheté par Aumale en 1853. L'exposition de Chantilly ne prétend pas présenter un panorama complet des



L'Assassinat du duc de Guise. Tableau de Paul Delaroche (1834).

guerres de Religion. Ce sont ses protagonistes qui sont présentés, parti par parti. Au musée de l'Armée, armures, portraits et documents d'archives – dont l'édit de Nantes sorti de l'armoire de fer des Archives nationales – jalonnent le parcours qui retrace les troubles qui ont divisé la France entre la mort accidentelle d'Henri II, en 1559, et l'assassinat d'Henri IV en 1610. La fracture de l'unité du royaume n'est pas uniquement due à la dualité confessionnelle. Elle

se manifeste également par la constitution de « partis » qui déchirent la France pendant près d'un demi-siècle. Ces partis se recomposent au gré des circonstances politiques, des conversions et des nombreux décès prématurés.

Henri de Navarre prend la tête du parti huguenot en 1576 et la conserve jusqu'à son accession au trône le 2 août 1589. Derrière de grandes figures comme Condé ou Coligny, il existe une foule de gentils-hommes calvinistes. Face à la

puissance huguenote se dresse le parti des catholiques zélés. La Ligue se forme en 1585 contre l'accession au trône du protestant Henri de Navarre, avec à sa tête le duc Henri de Guise et son frère le cardinal Louis de Guise, archevêque de Reims.

Catherine de Médicis tente de préserver la paix civile. Consciente du risque d'affaiblissement de ses fils (François II qui monte sur le trône à quinze ans en 1559, puis Charles IX qui lui succède à dix ans en 1560), elle peut compter sur le chancelier Michel de L'Hospital. Le courant des catholiques modérés ne cesse de croître. La plupart d'entre eux se rallient à Henri IV. Les pragmatiques qui distinguent les sphères politique et religieuse sont appelés les « politiques ». La conversion d'Henri IV met un terme aux guerres de Religion qui s'achèvent par l'édit de Nantes le 30 avril 1598. ■

ALAIN SOLARI.

► **Musée de l'Armée, La haine des clans. Guerres de Religion, 1559 – 1610. 5 avril – 30 juillet 2023.**

► **Château de Chantilly, Visages des guerres de Religion. 4 mars – 21 mai 2023.**

B. D.

■ L'incroyable collection des Arènes.

– La littérature française a une histoire. Une incroyable histoire, même. En conséquence, celle-ci est enseignée aux écoliers, collégiens et lycéens de l'Hexagone. Mais si tel est le cas, c'est souvent d'une façon par trop académique donc rébarbative et contre-productive. D'une façon qui ne donne pas envie de lire ce que l'on nomme avec toujours trop d'obséquiosité « les classiques » – quand, plus problématique, elle ne détourne pas tout simplement les jeunes générations de la littérature.



Cela, Catherine Mory, professeure de français et auteure de plusieurs ouvrages chez Larousse pour les enfants (30 *Histoires en attendant Noël*) et les adultes (*La littérature pour ceux qui ont tout oublié, Au bonheur des expressions françaises*), l'a très bien compris. C'est pourquoi, avec le concours du dessinateur Philippe Bercovici (*Les femmes en blanc*), elle a enrichi d'un nouveau titre une remarquable collection de la maison d'édition Les Arènes, « *Les Incroyables Histoires* ».

Ainsi, aux côtés d'albums accessibles et drôles sur les grands savoirs de l'humanité tels que la médecine, la cuisine, la géographie, le vin, existe-t-il désormais une incroyable histoire de la littérature française.

Une histoire « pour les Nuls » ? Pas vraiment. D'abord, si la vie des grands forgerons de notre langue y est vulgarisée, les informations biographiques

sont on ne peut plus exactes, en plus d'être tour à tour tendres, touchantes, savoureuses et drôles. En un mot : émouvantes, au sens le plus large du terme.

Surtout, chacun d'entre ces écrivains, hommes et femmes, nous devient miraculeusement proche, aussi bien le très accessible Beaumarchais que le plus austère Pascal. Si proche que le lecteur de cette bande dessinée éprouve vite l'irrésistible besoin de les connaître plus intimement encore en lisant ce qu'ils nous ont laissé, et se prend à espérer que cette collection s'enrichira prochainement d'une « *incroyable histoire* » des littératures anglaise, américaine, espagnole, italienne ou russe.

ANDRÉ PIERRE.

► **Catherine Mory et Philippe Bercovici, L'incroyable Histoire de la littérature française, Les Arènes BD, 2022.**

Expositions

■ **Giovanni Bellini, influences croisées.** – C'est la première exposition en France consacrée à celui qui, ayant vécu de 1433 à 1516, a été l'un des fondateurs de l'école vénitienne. Il a ouvert la voie à l'art de la couleur et du ton qui a fait la gloire de la Sérénissime. Répartis selon un ordre chrono-thématique, les tableaux de Bellini constituent le fil rouge de l'exposition et sont accompagnés des « modèles » qui les ont inspirés. *Musée Jacquemart-André. Jusqu'au 17 juillet.*

■ **Matisse. Cahiers d'art, le tournant des années 30.** – En 1930, Matisse quitte la France pour un voyage à Tahiti. Il marque volontairement une pause dans sa création et engage un tournant dans son œuvre. L'exposition revient sur cette décennie décisive. C'est à travers le prisme de *Cahiers d'art*, grande revue d'avant-garde créée par Christian Zervos en 1926, que l'exposition aborde l'œuvre de Matisse dans les années 1930. *Musée de l'Orangerie. Jusqu'au 29 mai.*

Hubert de Lagarde (I) - L'avant-Guerre

Hubert est né en 1898, au château de Mouron à Marmagne (Cher), dans la famille de Jeanne (née Lubin, 1865-1938) et du lieutenant-colonel Jehan de Lagarde (1858-1905). Sa jeunesse est endeuillée par les décès de son père, de sa sœur Solange et de son frère aîné Charles. Il fait ses études à l'institution Sainte-Marie (Bourges) puis au collège Stanislas (Paris). Le 20 décembre 1916, il s'engage au 1^{er} régiment d'artillerie. Il part immédiatement sur le front de l'Est et participe aux combats en Lorraine et en Champagne.

En 1920, comme son père et son frère aîné, il réussit le concours d'entrée à Saint-Cyr et rejoint la promotion « Devise du drapeau ». Il a pour condisciples André Brouillard (Pierre Nord) qui va devenir son ami et compagnon dans la clandestinité, et Guillaume de Tournemire (mouvement Compagnon et réseau Druides).

De retour de Pologne, en attente d'entrée à l'École de guerre, le capitaine Charles de Gaulle (1) va leur donner des leçons d'histoire. Comme l'écrit le général André Beaufre (1902-1975): « *En histoire, le capitaine de Gaulle, jeune, élégant, avec de hautes bottes jaunes, des culottes collantes et une tenue bleu pastel, plein de dignité déjà, nous expliquait en langage noble: Richelieu, Mazarin et le traité de Westphalie...* » (2). Hubert de Lagarde suit ses conférences avec assiduité et reste en relation avec son professeur.

En 1928, juste après son mariage, le 10 juillet avec Solange Guérin (1897-1960) qui lui donnera un fils Michel, le jeune officier rejoint le service géographique (service du renseignement) et part au Levant dans la première brigade topographique... Il démissionne le 25 novembre 1930.

Redevenu civil, le capitaine devient journaliste. Maurice Pujo l'engage à *L'Action française*. Il écrit des articles dans les pages militaires et se fait reporter pour suivre les Camelots du roi. Il puge au *Figaro* mais aussi à: *Excelsior*, *Le Jour*, *L'Indépendant*, *Gringoire*, etc. Toujours « honorable correspondant » et journaliste, il suit les événements dans le Rif marocain...

En février 1934, il est place de la Concorde, blessé d'un coup de sabre, mais aussi mutilé plus profondément par l'absence de volonté des chefs de l'AF. Comme il l'écrit, il a « cessé de croire en Maurras et à son fameux coup de force

qu'il promet toujours aux patriotes pour l'année prochaine ». À l'AF, son seul et véritable soutien, qui ne se démentira pas, il l'obtient de Léon Daudet tant pour ses romans (3) que pour ses articles.

Pendant la guerre d'Espagne, journaliste, il y part en mission de renseignement pour



Hubert de Lagarde, romancier (1934).

l'armée. Comme l'attaché militaire français à Madrid, le monarchiste Henri Morel, il a quelques doutes sur le camp nationaliste. Patriote français, Lagarde n'est pas obnubilé par la tentation autoritaire des droites européennes: lutter contre le totalitarisme communiste, certes, mais pas pour imposer le fascisme et ses dérivés (Franco, Salazar, etc.). Analysant la guerre, en soldat et non en idéologue, il constate l'incompétence militaire du clan franquiste mais surtout il remarque la présence très nombreuse, trop nombreuse, des Allemands...

« Il relevait le moral de tous ceux qui l'approchaient. Sous ses hardes de forçat se retrouvait toujours l'ancien saint-cyrien en casoar et gants blancs... »

Maurice Loyré d'Arbouville.

En 1938-39, Charles Maurras promeut l'alliance avec l'Italie de Mussolini. Lagarde publie, juste avant d'être mobilisé (août 1939), son livre *Procès d'Italie* où il dénonce cette absurdité politico-militaire. En permission (mars 1940), il passe à l'AF, rencontre Maurras. Le dialogue est explosif et la condamnation du maître violente, la rupture consommée!

De 1930 à 1939, Hubert de Lagarde a écrit dans les pages militaires de *L'Action française*. C'est bien lui qui fait connaître la pensée du futur général de Gaulle lors

de la parution de ses livres (en 1932, 34 et 38). D'ailleurs, l'auteur s'inquiétera, auprès de lui: « *Voulez-vous me dire si Maurras a lu mon livre [Vers l'armée de métier] que j'ai eu l'honneur de lui adresser au mois de mai ?* ».

Lorsque le professeur Pierre Renouvin (frère aîné de Jacques) organise en 1935 « *Les conférences militaires de la Sorbonne* », le maréchal Franchet d'Espèrey tient à être présent pour la causerie inaugurale donnée par le lieutenant-colonel de Gaulle sur la « *Philosophie du commandement* ». Conférence annoncée et largement commentée, favorablement, dans l'AF en février.

Le dernier article de notre chroniqueur est consacré au livre du colonel de Gaulle *La France et son armée*. Lagarde écrit: « *Mais si les idées nouvelles naissent souvent en France, il est malheureusement bien rare qu'elles trouvent chez nous leur première application... Pourtant le programme du colonel de Gaulle trouva des réalisateurs. Mais ce fut en Allemagne, où l'on vit naître, au cours de ces dernières années, les fameuses "divisions cuirassées" grâce auxquelles nos voisins recommenceront peut-être demain, avec une vitesse décuplée, la marche sur Paris à travers la Belgique...* »: article publié le 23 décembre 1938! ■

FRANÇOIS-MARIN FLEUTOT.

(À suivre: Hubert de Lagarde: FFI.)

► Pierre Nord, *Mes camarades sont morts*, 3 volumes, éd. Librairie des Champs-Élysées, 1947.

► Michel de Lagarde, *Lieutenant-colonel Hubert de Lagarde: un grand résistant*, Bourges, Association Agora défense, 2006.

► Maurice Loyré d'Arbouville, *Souvenirs sur Hubert de Lagarde*.

(1) Le père, Henri de Gaulle, est abonné à la revue « grise » de l'AF. Son fils Charles fait annoncer dans l'AF, en janvier 1922: « *Le capitaine de Gaulle et Mme, née Vendroux, sont heureux de faire part de la naissance de leur fils Philippe* ». En 1925, la Ligue d'AF, annonce le décès de madame Xavier de Gaulle « *filles de notre collaborateur et ami Pierre Gourdon...* ». Et, après la condamnation de l'AF (1926), en 1930: « *On annonce la naissance de Olivier le fils de Pierre de Gaulle et de Madame née Delepouve* ». Toutes ces annonces sont faites volontairement par les familles.

(2) Général André Beaufre, *Le Drame de 1940*, éd. Plon, 1965.

(3) Romans d'Hubert de Lagarde: 1934: *Le Soupçon*, éd. Gallimard (deux voix au Goncourt), 1935: *L'Aventure*, éd. Gallimard, 1939: *Procès de l'Italie*, éd. Tisné, ouvrage d'abord mis sur la liste des livres interdits par les nazis puis mis au pilon sur ordre du gouvernement de Vichy.



Brèves royales

- **13-14 mars. Riga.** – Visite d'État du grand-duc Henri de Luxembourg. Le président letton a vécu 15 ans au Luxembourg, où il était juge à la Cour de justice de l'Union européenne.
 - **14 mars. Madrid.** – Communiqué du palais royal annonçant l'entrée de la princesse héritière, Léonor, princesse des Asturies, en formation militaire pour une période de trois années à compter d'août prochain. La princesse aura 18 ans le 31 octobre.
 - **20-24 mars. Rabat.** – Visite de travail de la reine Máxima des Pays-Bas au titre de ses fonctions aux Nations unies sur la finance inclusive.
 - **22 mars. New York.** – Discours d'ouverture de la conférence des Nations unies sur l'eau par son époux, le roi des Pays-Bas, Willem-Alexander, dans le cadre d'un coparrainage entre les Pays-Bas et le Tadjikistan.
 - **22-23 mars. Varsovie.** – Visite de William, prince de Galles, aux militaires britanniques sur une base polonaise proche de la frontière ukrainienne. Il a été reçu à Varsovie par le président Duda et s'est entretenu avec des réfugiés ukrainiens.
 - **23-25 mars. Saint-Domingue.** – Participation du roi d'Espagne au 28^e sommet ibéro-américain qui regroupe 22 nations. Les Premiers ministres espagnol et portugais étaient présents ainsi que le haut représentant de l'Union européenne, l'Espagnol Josep Borrell.
 - **23-27 mars. Pretoria.** – Visite d'État en Afrique du Sud des souverains belges, Philippe et Mathilde, accompagnés de la ministre des Affaires étrangères et d'une délégation économique (Intérêts belges : le diamant et la biotech.).
 - **29-31 mars. Berlin.** – Visite d'État du roi Charles III et de la reine consort Camilla : accueil à la porte de Brandebourg, dîner d'État au château de Bellevue, résidence du président fédéral, discours très applaudi au Bundestag, entretien avec le chancelier Scholz, rencontre avec des réfugiés ukrainiens, déplacement à Hambourg centré sur les technologies vertes et le développement durable.
- Présents au dîner d'État : les chefs des maisons de Hesse, de Hanovre et de Bade, cousins germains du roi Charles III. Celui-ci s'est exprimé en partie en allemand qu'il parle couramment comme le faisait son père, Philip d'Édimbourg, d'ascendance dano-germanique (Glücksbourg), dont les sœurs furent mariées à des princes allemands.

MARIE-JO YORK.

La NAR et le syndicalisme

Dans les premières années de son existence, la Nouvelle Action royaliste eut à se prononcer sur l'action syndicale et sur les modalités de la participation des militants royalistes à cette forme d'engagement.

La nécessité de puissantes organisations ouvrières ne soulevait pas la moindre discussion. L'histoire du syndicalisme était étudiée, le syndicalisme d'action directe antérieure à la Première Guerre mondiale suscitait une vive sympathie mais les promesses d'une résurgence s'étaient vite estompées après Mai 1968. La CGT offrait l'exemple d'une confédération étroitement liée au Parti communiste et aux syndicats soviétiques tandis que la CGT-Force ouvrière présentait le cas d'une organisation pénétrée par les groupes trotskistes. Les liens de FO et de la CFDT avec le Parti socialiste étaient complexes mais avérés...

Pour la NAR, il n'était pas question de choisir une politique d'entrisme dans un syndicat particulier. Le principe adopté fut celui de la liberté de choix des adhérents, qui est effective depuis cinquante ans. Quant aux rapports entre les formations politiques et les syndicats, il fut décidé de prendre pour

référence la célèbre Charte d'Amiens adoptée le 13 octobre 1906 par le XV^e congrès de la CGT. Contre le vœu des socialistes guesdistes et des réformistes, la tendance révolutionnaire y fit prévaloir le principe de l'indépendance syndicale à l'égard des partis politiques. C'est pourquoi la Charte d'Amiens affirme « l'entière liberté, pour le syndiqué, de participer, en dehors du groupement corporatif, à telles formes de lutte correspondant à sa conception philosophique ou politique, se bornant à lui demander, en réciprocité, de ne pas introduire dans le syndicat les opinions qu'il professe au-dehors ».

C'est en fonction de ce texte que, dans les mouvements de grève et dans les manifestations, la NAR ne donne aucune consigne tout en gardant sa liberté d'opinion sur les stratégies et les tactiques syndicales. Notre mouvement recommande simplement à ses militants et aux sympathisants qui souhaitent se joindre aux cortèges de suivre strictement les directives de leur syndicat. Cela signifie évidemment qu'ils ne sauraient se mêler aux groupes d'agitateurs qui mènent depuis des années des actions contraires à la dynamique des mouvements revendicatifs. ■

Mercredis de la NAR

- **Nos réunions du mercredi sont ouvertes au public.** Elles débutent à 20 heures précises à notre siège parisien, 36-38 rue Sibuet, Paris 12^e (métro Picpus ou Bel-Air sur la ligne 6). La participation aux frais est de 2 euros. Un repas est servi sur place à 22 heures (8 euros).
- Elles sont retransmises en vidéoconférence sur demande par mail à : lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr. Le programme des prochaines conférences est le suivant :

Mercredi 12 avril

Florian Michel, Yann Raison du Cleuziou
Les catholiques et la droite depuis 1945.

Mercredi 19 avril

Eric Anceau
Histoire mondiale des impôts.

Mercredis 26 avril et 3 mai

Pas de réunion
en raison des congés scolaires.

Archives royalistes

Ceux qui s'intéressent à l'évolution intellectuelle et politique de la Nouvelle Action royaliste disposent d'un fabuleux outil. Il s'agit du site Internet <https://archivesroyalistes.org/>.

Ce site permet de consulter gratuitement sous forme de fichiers PDF la totalité de la collection du journal édité par le mouvement depuis 1971, à l'exclusion des six derniers mois qui sont bien sûr réservés aux abonnés payants car le journal doit bien vivre.

Mais les différentes revues de la NAR sont également disponibles, comme *Arsenal*, ou *Cité* (pas les derniers numéros également réservés aux abonnés pour les mêmes raisons) ou le « mythique » *Lys Rouge*.

Il s'y ajoute certains documents, malheureusement assez rares, tels que des photos, des tracts, des publications antérieures. Si vous possédez des documents qui pourraient intéresser la communauté, n'hésitez pas à nous les faire passer.

Royaliste

Directeur de la publication : Y. Aumont

Rédaction-administration

Bloc C – B.A.L 13

36-38, rue Sibuet, 75012 Paris

Téléphone : 06 43 11 36 90

lejournale@nouvelle-action-royaliste.fr

ISSN 0151 – 5772

Édité par la NAR

RNA W751214282 Siret 897 894 127 00017

Imprimé par Atenor

Siret 398 678 219 00021

Dépôt légal à parution.

Publication d'information générale et politique.
CPPAP n° 0324 D 84801 jusqu'au 31/03/24.

Rejoignez-nous ! Abonnez-vous !

Je m'abonne à *Royaliste*

VERSION PAPIER ☐ TROIS MOIS (20 €) ☐ SIX MOIS (30 €) ☐ UN AN (50 €) ☐ UN AN SOUTIEN (120 €)

VERSION PDF ☐ UN AN (40 €) ☐ UN AN SOUTIEN (50 €)

☐ Je paye par chèque à l'ordre de **Nouvelle Action royaliste**

Nom/prénom :

Adresse :

Code postal/Ville/Pays :

Tél. portable : Courriel :

Bulletin – réponse à retourner avec votre règlement à
NAR, Bloc C – Boîte 13 – 36-38, rue Sibuet – 75012 PARIS

Les informations sont destinées à *Royaliste*. Elles sont enregistrées dans notre fichier à des fins de traitement de votre abonnement. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au RGPD du 27 avril 2016, elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, à la portabilité des données et à la limitation des traitements ainsi qu'au sort des données après la mort. Pour cela écrire à l'adresse du journal, en joignant une photocopie de votre pièce d'identité.

D.R.



Par Bertrand Renouvin

Démocratie en crise

Dans son communiqué publié le 6 avril à la sortie de Matignon, l'intersyndicale souligne la gravité de la crise démocratique et sociale. Ce juste constat est partagé par une large majorité de citoyens qui font depuis des années ou des décennies la douloureuse expérience de cette crise multiforme.

Nous l'avons souvent dit : le souci de l'intérêt général, qui était plus ou moins bien exprimé par des gouvernements disposant de la pleine souveraineté, a disparu lorsque les élites acquises au néolibéralisme ont imposé une gouvernance oligarchique. Cette caste s'est dégagée de ses responsabilités commerciales, monétaires et militaires pour se consacrer à un unique objectif : la défense obstinée du système d'accumulation des richesses au profit d'une minorité de prédateurs.

La Communication, renommée pédagogie, devait conduire un peuple réputé abruti à une acceptation résignée de l'ordre injuste des choses. Puis le voile s'est progressivement déchiré et cette oligarchie se trouve aujourd'hui fourvoyée dans trois impasses :

- Mandataire de la classe dominante, Emmanuel Macron a bénéficié comme ses prédécesseurs d'un vote de rejet qui, l'an dernier, n'a pas eu son prolongement habituel aux législatives. La fin du fait majoritaire, qui n'est pas plus consubstantiel à la République gaullienne qu'à la gouvernance quinquennale, oblige le Premier ministre à tenter un élargissement de la majorité parlementaire qui vise seulement l'aile droite de l'oligarchie. Rien qui puisse calmer la France en colère.

- Conçue pour rassurer les marchés financiers et pour obéir à la Commission européenne, la retraite à 64 ans a entraîné la classe dominante dans une bataille frontale avec les classes moyennes et populaires... qui démontre à la Commission et aux marchés financiers que la gouvernance parisienne sera incapable de « réformer » dans les années qui viennent ! Cette obsession des « marchés » est d'ailleurs insensée puisque ce sont les Banques centrales qui, depuis 2008, contrôlent les taux d'intérêt.

- En sursis, Elisabeth Borne tente de passer à autre chose en proposant aux syndicats des discussions sur le travail. Il est possible que ces discussions aient lieu un jour ou l'autre et que des aménagements soient obtenus. Mais rien de décisif ne peut être obtenu des gestionnaires d'un système qui engendre la précarité du travail et la surexploitation des travailleurs. Tout débat de fond sur le travail provoquera un nouveau choc frontal.

La guerre sociale connaît ses moments de détente. Le Conseil

constitutionnel offre la possibilité d'un retour au calme dans les rues si ses neuf membres s'en tiennent à un strict examen juridique du texte qui leur est soumis. Or le passage en force du gouvernement est manifeste, par détournement de procédure et atteinte délibérée à la clarté et à la sincérité des débats parlementaires. Le vote bloqué au Sénat et l'absence de vote sur le projet de loi en première et en deuxième lecture à l'Assemblée nationale constituent une négation de la démocratie parlementaire qui devrait entraîner la censure totale du texte.

Tel ne sera pas le cas, si l'on prête attention aux messages en provenance de Matignon et de la rue de Montpensier, tels que la presse les relaie. Le Conseil constitutionnel, nous dit-on, n'examine pas seulement la conformité de la loi à la Constitution ; il tient compte des facteurs politiques et ne voudra pas infliger au président de la République un désaveu retentissant. En revanche, il pourrait y avoir une censure partielle qui épargnerait le report à 64 ans...

Si ces messages deviennent des décisions le 14 avril, celles-ci provoqueront la fureur. Parce que c'est un texte anticonstitutionnel qui sera promulgué. Parce que la censure partielle entraînera l'application d'un texte durci.

Pour détourner la fureur, le Conseil constitutionnel peut autoriser la mise en œuvre d'un référendum d'initiative partagée (RIP) qui permettrait l'intervention, jalonnée d'obstacles, du peuple souverain. Le rejet de la demande déposée par 185 parlementaires donnerait à la crise démocratique une ampleur inédite, génératrice d'un discrédit aggravé des institutions. Soudain placé au centre du conflit, le Conseil constitutionnel perdrait la réputation de sagesse qu'il s'est fabriquée dans l'inattention générale pour apparaître tel qu'il est : l'un des cénacles de l'oligarchie, où siègent des retraités en osmose avec l'ordre établi, attentifs aux intérêts des puissants au point d'ignorer les principes inscrits dans le Préambule de 1946.

La macronie parie malgré tout sur l'épuisement progressif de la révolte. Elle ne voit pas que l'incendie allumé par la retraite à 64 ans trouve de nouveaux aliments dans les atteintes réitérées aux principes de la démocratie et, chaque jour, dans les effets d'une inflation que la gouvernance n'a ni la volonté ni les moyens de maîtriser ou de compenser.

Face à une colère qui risque de se transformer en fureur, Emmanuel Macron, qui ne mesure pas la détestation dont il fait l'objet, multiplie les provocations alors qu'il est en position de faiblesse. Il se croit inexpugnable alors qu'il n'est, pour son camp, qu'un pion interchangeable. ■

Sommaire

Page 2 – En marche... dans les rues de Paris ! – Sur le mur de Jean Chouan.

Page 3 – Taux de chômage et CICE. – La politique au crible.

Page 4 – La fuite des savoir-faire. – Brèves sociales.

Page 5 – Du changement dans les services spéciaux.

Page 6 – La Moldavie entre Russie et Occident. – Voix étrangères. – Les Faits marquants.

Page 7 – Chine : le loup devenu berger.

Pages 8-9 – Le congrès de la NAR.

Page 10 – L'emprise des Frères musulmans en Europe. – Le siècle des nations.

Page 11 – Sur la fin de vie.

Page 12 – Colette contestée et délaissée ?

Page 13 – Le temps des guerres de Religion. – B. D. – Expositions.

Page 14 – Hubert de Lagarde (I) - L'avant-Guerre.

Page 15 – Brèves royales. – La NAR et le syndicalisme. – Mercredis de la NAR. — Archives royalistes.

Page 16 – Démocratie en crise.